

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -02-1

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie (P366)
Titre	<i>Soutien aux manifestations culturelles</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Yanic SOUBIEN,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget 2014 de la Région, au titre de soutien aux manifestations culturelles, pour un montant total de 19 000 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
EPCC Centre des Arts du Cirque de Basse-Normandie	5 ^{ème} édition du Festival Spring du 20 mars au 13 avril 2014	10 000 €
Balkans Transit	9 ^{ème} édition du Printemps Balkanique du 1 ^{er} au 15 avril 2014 en Basse-Normandie	5 000 €
Compagnie PMVV Le Grain de Sable	13 ^{èmes} Rencontres d'Eté Théâtre et Lecture en Normandie du 19 juillet au 24 août 2014	4 000 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 28 février 2014
et de la réception en Préfecture le 28 février 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-9982-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -02-2

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie (P366)
Titre	<i>Soutien aux manifestations sportives</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Yanic SOUBIEN,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget 2014 de la Région, au titre de soutien aux manifestations sportives, pour un montant total de 11 000 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Union Départementale Sapeurs Pompiers (UDSP14)	Championnat des Sapeurs-Pompiers de France de Cross le 29 mars 2014 à Vaudry	1 000 €
Les Demoiselles de la Manche	2 ^{ème} édition des Demoiselles de la Manche le 18 mai 2014 à Saint-Lô	5 000 €
Association La Rando Baie du Mont-Saint-Michel	6 ^{ème} édition de la Rando Baie du Mont-Saint-Michel du 27 au 29 juin 2014	5 000 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 28 février 2014
et de la réception en Préfecture le 28 février 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-9978-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -02-3

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie (P366)
Titre	<i>Soutien aux opérations d'animation locale</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Yanic SOUBIEN,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget 2014 de la Région, au titre de soutien aux opérations d'animation locale, pour un montant total de 3 500 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Comité d'Organisation du Carnaval de la Communauté Urbaine de Cherbourg	32 ^{ème} édition du Carnaval de Cherbourg-Octeville les 11, 12 et 13 avril 2014	500 €
Cinéma Le Cabieu	Diverses animations célébrant les 30 ans du cinéma Le Cabieu de décembre 2013 à décembre 2014	3 000 €

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil régional pour le dossier relatif à l'association « Cinéma Le Cabieu » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 28 février 2014
et de la réception en Préfecture le 28 février 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-9975-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -02-4

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie (P366)
Titre	<i>Soutien à l'organisation de congrès, forums et colloques</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Yanic SOUBIEN,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget 2014 de la Région, au titre de soutien à l'organisation de congrès, forums et colloques, pour un montant total de 1 250 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Association des Pupilles de la Nation du Calvados	Organisation d'un congrès le 15 mai 2014 à Caen	1 000 €
Union Nationale des Combattants Passais-la-Conception	Organisation d'un congrès départemental le 3 mai 2014 à Passais-la-Conception	250 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 28 février 2014
et de la réception en Préfecture le 28 février 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-9973-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -02-5

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Favoriser le rayonnement de la Basse-Normandie (P366)
Titre	<i>Soutien aux actions de solidarité</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Yanic SOUBIEN,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget 2014 de la Région, au titre de soutien aux actions de solidarité, pour un montant total de 500 €, la subvention suivante :

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
Union Nationale des Anciens Combattants du canton d'Athis de l'Orne	Acquisition d'un drapeau	500 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 28 février 2014
et de la réception en Préfecture le 28 février 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-9980-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -02-6

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Sécuriser les actions de la Région (P200)
Titre	<i>Soutien à l'animation du dispositif "clauses sociales" sur l'agglomération caennaise</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Yanic SOUBIEN,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget 2014 de la Région, une subvention d'un montant de 30 000 € pour la Maison de l'Emploi et de la Formation de l'Agglomération Caennaise (MEFAC) ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'association la MEFAC, la convention relative au soutien à l'animation du dispositif « clauses sociales » sur l'agglomération caennaise, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 28 février 2014
et de la réception en Préfecture le 28 février 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-10550-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -02-7

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Entretenir et équiper les bâtiments régionaux (P231)
Titre	<i>Modification de la délibération n°CP 13-11-662 de la Commission Permanente du 15 novembre 2013 (Prieuré d'Ardevon)</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Yanic SOUBIEN,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de modifier la délibération n°CP 13-11-662 de la Commission Permanente du 15 novembre 2013 comme suit :

- « d'autoriser le Président à vendre le Prieuré d'Ardevon, pour la somme de 700 000 € (hors frais afférents à la vente) » ; la Société d'Economie Normandie Aménagement ne se portant plus acquéreur de ce bien immobilier ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 28 février 2014
et de la réception en Préfecture le 28 février 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-10340-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -02-8

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Entretenir et équiper les bâtiments régionaux (P231)
Titre	<i>Vente d'un bien immobilier : La Fonderie à Caen</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Yanic SOUBIEN,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président :

- à vendre à la Commune de CAEN, le bien immobilier intitulé « La Fonderie », situé 1 avenue Berthelot 14000 Caen, cadastré LZ41, au prix de 700 000 € (hors frais notariés),

- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 28 février 2014
et de la réception en Préfecture le 28 février 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-11356-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -02-9

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Optimiser les moyens généraux (P367)
Titre	<i>Exercice de mandats spéciaux des Conseillers Régionaux</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Yanic SOUBIEN,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer les mandats spéciaux repris en annexe ;
- de prendre en charge les frais de transport et de procéder au remboursement éventuel des frais de repas et de nuitée sur la base des dépenses réellement engagées dans le cadre de ces mandats ;
- de prélever les crédits de fonctionnement correspondants sur le chapitre 930 du Budget 2014 de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 28 février 2014
et de la réception en Préfecture le 28 février 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-11411-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -02-10

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Animer et développer les territoires (P020)
Titre	<i>Projets métropolitains : requalification de la façade principale et des abords du Parc des Expositions de Caen</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Dominique LEFRANCOIS, Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Vincent LOUVET), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à François DIGARD), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P020 « Animer et développer les territoires » de 38 500 000 € votée en 2014, un montant de 400 000 € au titre de l'opération P020O043 « Projets métropolitains » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 905 du budget 2014 de la Région, une subvention forfaitaire de 400 000 € à la Ville de Caen, pour la requalification de la façade principale et des abords du Parc des Expositions ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 28 février 2014
et de la réception en Préfecture le 28 février 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-10122-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -02-11

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Animer et développer les territoires (P020)
Titre	<i>Soutien à la mise en œuvre et au fonctionnement du centre de ressources des territoires bas-normands</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Dominique LEFRANCOIS, Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Vincent LOUVET), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à François DIGARD), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, Annie BIHEL ne prenant pas part au vote,

- d'affecter sur l'AE P020 « Animer et développer les territoires » de 2 670 132 € votée en 2014 un montant global de 40 938,54 € au titre de l'opération P020O001 « Centre de ressources » pour l'activité 2014 du centre de ressources ;
- d'attribuer, sur le chapitre 935 du budget 2014 de la Région, une subvention de 40 938,54 € à l'association Carrefour Rural Européen des Acteurs Bas Normands (CREAN), au titre de l'exercice 2014 du centre de ressources des territoires ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 3 mars 2014
et de la réception en Préfecture le 3 mars 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-10315-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -02-12

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Animer et développer les territoires (P020)
Titre	<i>Politique territoriale</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Dominique LEFRANCOIS, Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Vincent LOUVET), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à François DIGARD), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AP P020 « Animer et développer les territoires » de 36 000 000 € votée en 2008 et 2012, un montant de 885 370 € au titre des conventions territoriales selon le détail suivant :

- . 680 000 € au titre de l'opération P020O017 « CP5U8131SI – Pays du Bocage »,

- . 65 000 € au titre de l'opération P020O011 « CP5U8122SI – Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornaïs »,

- . 36 000 € au titre de l'opération P020O035 « CP5U8303 – PNR du Perche »,

- . 104 370 € au titre de l'opération P020O004 « CP5U8112SI – Pays de Caen Métropole »,

- sur l'AE P020 « Animer et développer les territoires » de 2 670 132 € votée en 2014, un montant global de 88 500 € réparti comme suit :

- . 2 000 € au titre de l'opération P020O038 « Fonds d'intervention régional »,

- . 80 000 € au titre de l'opération P020O005 « Unesco »,

- . 6 500 € au titre de l'opération P020O037 « Développement rural » pour les cotisations de la Région au titre de l'année 2014 ;

- d'attribuer :

- * sur le chapitre 905 du budget 2014 de la Région, les subventions aux maîtres d'ouvrage figurant dans le tableau joint en annexe 1,

- * sur le chapitre 935 du budget 2014 de la Région, une subvention de 2 000 € à l'Union Sportive d'Avranches pour l'organisation de la rencontre sportive du 4 janvier dernier avec le RC Lens ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour la subvention à l'Union Sportive d'Avranches ;

- d'acter que la subvention de 2 000 € attribuée à l'Union Sportive d'Avranches sera versée en intégralité à la notification de la subvention,

- d'autoriser sur le chapitre 935 du budget de la Région, le paiement des cotisations suivantes :

- 1 500 € au Collectif Ville Campagne,

- 5 000 € à l'Association de Promotion et de Fédération des Pays ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions, et à verser des acomptes au prorata de la réalisation des opérations des conventions territoriales.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 28 février 2014
et de la réception en Préfecture le 28 février 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-10339-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -02-13

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Faciliter l'accès au foncier, au logement et soutenir les politiques urbaines (P210)
Titre	<i>OPAH de la communauté de communes du Pays de l'Orbiquet - modification de la délibération n°11-768</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Dominique LEFRANCOIS, Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Vincent LOUVET), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à François DIGARD), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de modifier l'annexe de la délibération n°11-768 de la Commission Permanente du 25 novembre 2011 comme suit :

- pour le suivi animation OPAH de la CDC du Pays de l'Orbiquet, le montant subventionnable est de 92 360 €, et l'aide de la Région s'élève à 15 % de ce montant, soit 13 854 € ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 28 février 2014
et de la réception en Préfecture le 28 février 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-10099-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -02-14

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Faciliter l'accès au foncier, au logement et soutenir les politiques urbaines (P210)
Titre	<i>Foncier : projet de 2 logements sociaux à Bieville-Beuville - Fonds Partenarial de Restructuration de l'Habitat (FPRH)</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Dominique LEFRANCOIS, Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Vincent LOUVET), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à François DIGARD), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P210 « Soutenir les politiques urbaines» de 2 400 000 €, votée en 2014, un montant de 10 000 € au titre de l'opération P210O002 « Foncier » ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du budget 2014 de la Région, un montant de 10 000 € à l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans le cadre de la convention passée avec lui, au titre du fonds partenarial de restructuration pour l'habitat ;

- de verser à l'Etablissement Public Foncier de Normandie des avances :

- une première avance de 30 % du montant de l'estimation financière à l'acquisition de l'ensemble des parcelles concernées par l'opération,

- le solde à la production de l'acte de cession à l'opérateur accompagné d'un état récapitulatif des dépenses effectives visé par l'agent comptable de l'EPF de Normandie ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 28 février 2014
et de la réception en Préfecture le 28 février 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-10102-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -02-15

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Soutenir le Grand Projet du Mont Saint Michel (P022)
Titre	<i>Syndicat Mixte de la Baie du Mont Saint Michel - Versement de la participation financière de la Région pour le fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Dominique LEFRANCOIS, Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Vincent LOUVET), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à François DIGARD), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, Laurent BEAUVAIS ne prenant pas part au vote,

- d'affecter sur l'AE P022 « Soutenir le Grand Projet Mont Saint Michel » de 700 000 € votée en 2014, un montant de 700 000 € au titre de l'opération P022O002 « Rétablissement du caractère maritime du Mont Saint Michel » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 935 du budget 2014 de la Région, une subvention de 700 000 € au Syndicat Mixte de la Baie du Mont Saint Michel, au titre de son fonctionnement 2014 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 28 février 2014
et de la réception en Préfecture le 28 février 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-11048-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -02-16

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Promouvoir et accompagner les démarches de développement durable (P152)
Titre	<i>Agir pour le développement durable</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Dominique LEFRANCOIS, Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Vincent LOUVET), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à François DIGARD), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P152 « Promouvoir et accompagner les démarches de développement durable » de 550 000 € votée en 2014, un montant global de 45 050 €, ventilé comme suit :

- 41 050 € au titre de l'opération P152O003 « Education à l'environnement et au développement durable »,

- 4 000 € au titre de l'opération P152O001 « Agenda 21 » ;

- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget 2014 de la Région, au titre de l'opération « P152O003 Education à l'environnement et au développement durable », les subventions suivantes :

- 34 500 € au GRAINE de Basse-Normandie, pour réaliser les actions prévues dans le cadre de la convention 2014,

- 6 550 € au GRAPE de Basse-Normandie, pour réaliser les actions prévues dans le cadre de la convention 2014 ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2014-2016 entre la Région Basse-Normandie et l'Union Régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement de Basse-Normandie, jointe en annexe 1,

- la déclinaison 2014 de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2012-2014, entre la Région Basse-Normandie et le Groupement Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (GRAINE) de Basse-Normandie, jointe en annexe 2,

- la déclinaison 2014 de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2012-2014, entre la Région Basse-Normandie et le Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement (GRAPE) de Basse-Normandie, jointe en annexe 3,

- tous les autres actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -02-17

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Préserver les ressources naturelles et les milieux (P151)
Titre	<i>Air et Déchets</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Dominique LEFRANCOIS, Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Vincent LOUVET), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à François DIGARD), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AE P151 « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 1 850 000 €, votée en 2014, un montant de 39 000 € au titre de l'opération P151O001 « Déchets dangereux 2014 »,

- sur l'AP P151 « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 1 250 000 €, votée en 2014, un montant de 4 000 € au titre de l'opération P151O001 « Déchets dangereux 2014 » ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

- * sur le chapitre 937 du budget 2014 de la Région,

- 21 000 € à Biomasse Normandie, pour le fonctionnement de l'observatoire 2014,
- 3 000 € à la Commission Locale d'Information (CLI) Areva, pour le fonctionnement 2014,
- 15 000 € au GRAPE pour le fonctionnement du VIE II 2014 ;

- * sur le chapitre 907 du budget 2014 de la Région,

- 4 000 € au GRAPE pour l'acquisition d'une exposition sur les déchets dangereux ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées :

- ✓ sur proposition du service technique de contrôle,
- ✓ ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président,

- la subvention à la CLI d'Areva sera versée intégralement à la notification de la présente décision ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec Biomasse Normandie, la convention n°2014-DA DD-ENV-10, jointe en annexe 1,
- avec le GRAPE (Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement de Basse-Normandie), la convention n°2014-DADD-ENV-11, jointe en annexe 2,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -02-18

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Préserver les ressources naturelles et les milieux (P151)
Titre	<i>Préserver les ressources naturelles et les milieux</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Dominique LEFRANCOIS, Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Vincent LOUVET), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à François DIGARD), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter :

- sur l'AP P151 « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 1 250 000 € votée en 2014, un montant global de 94 201,46 € au titre de l'opération P151O016 « Eau y compris inondation»,

- sur l'AE P151 « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 1 850 000 € votée en 2014, un montant de 99 921,65 € au titre de l'opération P151O016 « Eau y compris inondation» ;

• d'attribuer les subventions suivantes :

** sur le chapitre 907 du budget 2014 de la Région au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux »*

- 22 332,43 € au Syndicat Mixte de la Soules pour réaliser la troisième tranche du programme de travaux de restauration de la Soules, pour un montant subventionnable de 223 324,30 €,

- 7 000 € au Syndicat Mixte du bassin de la Dives pour réaliser la cinquième tranche du programme de travaux de restauration de la Dives, pour un montant subventionnable de 70 000 €,

- 2 588,33 € à la Communauté de Communes du canton de Lessay pour réaliser la première tranche du programme complémentaire de travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau du bassin de l'Ay, pour un montant subventionnable de 25 883,34 €,

- 32 500 € à l'Union des Associations Syndicales du Bassin Inférieur de la Vire pour l'aménagement de la continuité des portes à flots de la Vire au Pont du Vey, pour un montant subventionnable de 325 000 € HT,

- 11 400 € à la Communauté de Communes des Sources de l'Orne pour réaliser la deuxième tranche du programme de restauration des cours d'eau des bassins de la Thouanne et de la Sennevière, pour un montant subventionnable de 114 000 €,

- 18 380,70 € au Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Bassin de la Tanche, pour réaliser la troisième tranche du programme de restauration des cours d'eau du bassin de la Tanche, pour un montant subventionnable de 61 269 €,

** sur le chapitre 937 du budget 2014 de la Région au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux » du CPER*

- 4 200 € au Syndicat Mixte du Val de Vire pour les actions de communication 2014 du SAGE Vire pour un montant subventionnable de 14 000 €,

- 18 000 € au Syndicat Mixte du Val de Vire pour l'animation 2014 du SAGE Vire pour un montant subventionnable de 36 000 €,

- 6 480 € à l'Association Inter-SAGE Baie du Mont-Saint-Michel pour la communication 2014 de l'Inter-SAGE pour un montant subventionnable de 139 000 €,

- 4 140 € au Conseil Général de la Mayenne pour l'animation 2014 du SAGE du bassin versant de la Mayenne pour un montant subventionnable de 36 000 €,

- 1 499,15 € au Syndicat Mixte du SAGE Couesnon pour l'animation 2014 du SAGE Couesnon pour un montant subventionnable de 36 000 €,

- 517,50 € au Syndicat Mixte du SAGE Couesnon pour la communication 2014 du SAGE Couesnon pour un montant subventionnable de 23 000 €,

- 1 905 € au Syndicat Mixte du SAGE Couesnon pour les études 2014 du SAGE Couesnon pour un montant subventionnable de 74 000 €,
 - 8 100 € au Syndicat Mixte du Val de Vire pour un poste de technicien de rivière en 2014 (1 ETP), pour un montant subventionnable de 27 000 €,
 - 8 100 € à la Communauté de Communes de la Côte des Isles pour un poste de technicien de rivière en 2014 (1 ETP), pour un montant subventionnable de 27 000 €,
 - 2 430 € au Syndicat Intercommunal du Bassin de la Tanche pour un poste de technicien de rivière en 2014 (0,3 ETP), pour un montant subventionnable de 8 100 €,
 - 4 050 € à la Communauté de Communes du Pays Bellêmois pour un poste de technicien de rivière en 2014 (0,5 ETP), pour un montant subventionnable de 13 500 €,
 - 24 300 € au Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Touques pour 3 postes de technicien de rivière en 2014 (3 ETP), pour un montant subventionnable de 81 000 €,
 - 8 100 € au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Douve pour un poste de technicien de rivière en 2014 (1 ETP), pour un montant subventionnable de 27 000 €,
 - 8 100 € à la Communauté de Communes de Saint Hilaire du Harcouët pour un poste de technicien de rivière en 2014 (1 ETP), pour un montant subventionnable de 27 000 €,
- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;
 - de prévoir les modalités de paiement suivantes :
 - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur :
 - ✓ proposition du service technique de contrôle,
 - ✓ ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;
 - pour les techniciens de rivière et les animateurs SAGE, les acomptes seront versés au prorata du nombre de mois écoulés ;
 - d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -02-19

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Préserver les ressources naturelles et les milieux (P151)
Titre	<i>Réserves Naturelles Régionales et Biodiversité</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Dominique LEFRANCOIS, Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Vincent LOUVET), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à François DIGARD), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AE P151 « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 1 850 000 €, votée en 2014, un montant de 94 000 €, au titre de l'opération P151O018 « RNR et biodiversité »,

- sur l'AE P152 « Promouvoir le développement durable » de 550 000 €, votée en 2014, un montant de 4 200 €, au titre de l'opération P152O001 « Agenda 21 » ;

- d'attribuer sur le chapitre 937 du budget 2014 de la Région, les subventions suivantes :

- 4 000 € au Groupe Mammalogique Normand (GMN), pour la réalisation d'un inventaire des mammifères aquatiques et semi-aquatiques des zones humides, sur un montant total subventionnable de 18 920 €,

- 12 000 € au Groupe Régional d'Etude des Invertébrés Armoricaux (GRETIA), pour la réalisation des actions de la convention 2014 (en annexe 1),

- 28 000 € au Conservatoire d'Espaces Naturels de Basse-Normandie (CEN-BN), pour la réalisation des actions de la convention 2014 (en annexe 2),

- 50 000 € au Conservatoire Botanique National de Brest (CBNB), pour la réalisation des actions de la convention 2014 (en annexe 3) ;

- de procéder au paiement de :

- 2 000 € à l'association Réserves Naturelles de France pour la cotisation 2014,

- 2 200 € à l'association Rivages de France pour la cotisation 2014 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le Groupe Régional d'Etudes des Invertébrés Armoricaux, la convention n°2014 – DADD-ENV-5, jointe en annexe 1,

- avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Basse-Normandie, la convention n°2014 – DADD-ENV-4, jointe en annexe 2,

- avec le Conservatoire Botanique National de Brest, la convention n°2014 –DADD-ENV-6, jointe en annexe 3,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -02-20

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les énergies renouvelables et favoriser les économies d'énergie (P150)
Titre	<i>Lutter contre les changements climatiques</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Dominique LEFRANCOIS, Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Vincent LOUVET), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à François DIGARD), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AP P150 « Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie » de 10 100 000 €, votée en 2014, un montant global de **788 931 €**, ventilé comme suit :

- . **423 329 €** au titre de l'opération P150O010 « Economie d'énergie » ;
 - . **340 614 €** au titre de l'opération P150O011 « Energie renouvelable » ;
 - . **24 988 €** au titre de l'opération P150O013 « Politique énergétique territoriale »

- sur l'AE P150 « Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie » de 1 440 000 €, votée en 2014, un montant global de **155 883,46 €**, ventilé comme suit :

- . **25 000,00 €** au titre de l'opération P150O010 « Economie d'énergie » ;
 - . **56 301,46 €** au titre de l'opération P150O011 « Energie renouvelable » ;
 - . **74 582,00 €** au titre de l'opération « P150O013 Politique énergétique territoriale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 907, du Budget 2014 de la Région les subventions suivantes :

- **au titre de l'opération « P150O010 Economie d'énergie »**

- 66 923 € aux 6 bénéficiaires de l'annexe 1 pour la réalisation de diagnostics énergétiques de bâtiments ;
 - 3 906 € au bénéficiaire de l'annexe 2 pour la réalisation d'un « pré-diagnostic énergétique global dans une approche ISO 50001 » dans le cadre d'une opération collective dans les entreprises ;
 - 352 500 € aux 5 bénéficiaires de l'annexe 3 dans le cadre de l'Appel à projets Défi'Bat ;

- **au titre de l'opération « P150O011 Energie renouvelable »**

- 29 128 € aux 3 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 5 pour l'installation de chaufferies bois ;
 - 289 916 € aux 3 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 6 pour le stockage de bois énergie et l'achat de matériel pour le bois énergie ;
 - 21 570 € aux 3 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 7 pour l'installation de panneaux photovoltaïques ;

- **au titre de l'opération « P150O013 Politique énergétique territoriale »**

- 24 988 € à la Ville d'Alençon pour la réalisation d'une étude pré-opérationnelle de l'éco-quartier Alençonnais, pour une dépense subventionnable de 49 975 € HT ;

- d'attribuer sur le chapitre 937, du Budget 2014 de la Région les subventions suivantes :

- **au titre de l'opération « P150O010 Economie d'énergie »**

- 10 000 € à l'Association Vert Bocage (14) pour l'aide à la mise en place d'une activité vélo-école à la maison du vélo de Bayeux, pour une dépense subventionnable de 37 222 € TTC ;
 - 15 000 € à l'Association Vélisol' (14) pour la réalisation d'un circuit de vélo-école à la Maison du vélo de Caen, pour une dépense subventionnable de 47 215 € TTC ;

- **au titre de l'opération « P150O011 Energie renouvelable »**

- 43 301,46 € à l'Association Régionale Biomasse Normandie pour l'observatoire de l'énergie et du climat – année 2014, pour une dépense subventionnable de 93 944,32 € TTC ;

- 13 000 € à Professions Bois pour la réalisation d'une étude et l'animation sur l'état du parc de matériel de mobilisation pour le bois-énergie en Basse-Normandie, pour une dépense subventionnable de 26 000 € TTC ;

- au titre de l'opération « P150O013 Politique énergétique territoriale »

- 5 600 € au Syndicat Mixte du Cotentin, pour le programme d'actions complémentaires COT – 2013 pour une mise en œuvre en 2014, pour une dépense subventionnable de 13 700 € TTC ;
 - 4 582 € au Pays du Bessin au Virois, pour le programme d'actions complémentaires COT 2013 pour une mise en œuvre en 2014, pour une dépense subventionnable de 9 164 € TTC ;
 - 26 500 € au Pays d'Ouche Développement, pour un accompagnement des EPCI vers la transition énergétique en 2014, pour une dépense subventionnable de 56 147,74 € TTC ;
 - 8 500 € au Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin pour le programme d'actions complémentaires COT 2014, pour une dépense subventionnable de 17 000 € TTC ;
 - 29 400 € au Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin pour l'accompagnement des EPCI vers la transition énergétique - 2014, pour une dépense subventionnable de 49 000 € TTC ;
- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;
 - d'approuver la convention 2014 avec l'Association Régionale Biomasse Normandie pour l'Observatoire de l'énergie et du climat (annexe 4) ;
 - d'autoriser le Président à signer :
 - la convention 2014 avec l'Association Régionale Biomasse Normandie pour l'Observatoire de l'énergie et du climat (annexe 4) ;
 - les conventions relatives à l'Appel à projets « Efficacité énergétique des bâtiments en Basse-Normandie – Défi'Bat », avec les bénéficiaires détaillés à l'annexe 3, selon le modèle de convention correspondant, approuvé par délibération n°12-239 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 25 mai 2012 relative à « Lutter contre les changements climatiques » ;
 - les conventions, selon le modèle de convention type « Défi'NeRgie Basse-Normandie - Investissement » approuvé par délibération n°12-09 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 2 février 2012, avec les bénéficiaires suivants :
 - l'association de gestion de l'Institut Supérieur de Plasturgie et du CIFAC d'Alençon pour une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage « Qualité Environnementale des Bâtiments » pour la réalisation d'un démonstrateur industriel ;
 - la Société ECOBOIS PLAQUETTES pour l'achat d'un broyeur pour la production de plaquettes bois ;
 - la Société ECOBOIS PLAQUETTES pour l'extension d'une plateforme de stockage et de transformation de bois ;
 - la SAS BIO-MAT-SERVICES pour l'achat d'un broyeur, d'un crible et de deux engins télescopiques pour la production de plaquettes forestières ;
 - la Ville d'Alençon pour la réalisation d'une étude pré-opérationnelle de l'éco-quartier Alençonnais ;
 - les conventions, selon le modèle de convention type « Défi'NeRgie Basse-Normandie - Fonctionnement » approuvé par délibération n°12-09 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 2 février 2012, avec les bénéficiaires suivants :

- le Pays d'Ouche Développement pour un accompagnement des EPCI vers la transition énergétique – 2014,
- le Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin pour un accompagnement des EPCI vers la transition énergétique - 2014 ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 3 mars 2014
et de la réception en Préfecture le 3 mars 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-10113-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -02-21

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les énergies renouvelables et favoriser les économies d'énergie (P150)
Titre	<i>Habitat solidaire et durable</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Dominique LEFRANCOIS, Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Vincent LOUVET), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à François DIGARD), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P150 « Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie » de 10 100 000 €, votée en 2014, un montant global de **40 000 €** au titre de l'opération P150O012 « Habitat Durable (HSD) » ;

- d'attribuer sur le chapitre 907 du budget 2014 de la Région, les subventions suivantes :

- 40 000 € aux 4 bénéficiaires qui figurent en annexe pour la rénovation globale BBC de leurs logements ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers,

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions avec chacun des bénéficiaires listés en annexe, selon le modèle de convention type « 400 rénovations BBC, sur tout le territoire - Propriétaire occupant / Propriétaire bailleur » approuvé par délibération n°12-55 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 28 juin 2012 relative à la politique « Pour un Habitat solidaire et durable »,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 3 mars 2014
et de la réception en Préfecture le 3 mars 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-10612-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -02-22

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Préserver les ressources naturelles et les milieux (P151)
Titre	<i>Avis de la Région sur le plan local d'urbanisme de la commune d'Arromanches (14)</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Dominique LEFRANCOIS, Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Vincent LOUVET), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à François DIGARD), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'émettre un avis favorable sur le PLU de la commune d'Arromanches, avec les réserves suivantes :

- Apporter des compléments sur la description et l'analyse du risque et sur l'évaluation des conséquences sur les aménagements des zones concernées,

- Agir en priorité sur l'amélioration du traitement des eaux pluviales et de ruissellement dont les rejets en mer influent négativement sur la qualité de l'eau sur l'estran,

- Préciser les conditions d'aménagement du site de la falaise Est en prescrivant notamment des aires de stationnement non bitumées.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 3 mars 2014
et de la réception en Préfecture le 3 mars 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-11362-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -02-23

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer le transport ferroviaire régional des voyageurs (P361)
Titre	<i>Contrat Annuel d'Objectifs TER 2014</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Dominique LEFRANCOIS, Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Vincent LOUVET), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à François DIGARD), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la SNCF, le Contrat Annuel d'Objectifs TER 2014 joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 28 février 2014
et de la réception en Préfecture le 28 février 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-9958-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -02-24

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer le transport ferroviaire régional des voyageurs (P361)
Titre	<i>Cotisation GART</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Dominique LEFRANCOIS, Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Vincent LOUVET), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à François DIGARD), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur le programme P361 « développer le transport ferroviaire régional des voyageurs » voté en 2014 pour 67 504 461 €, un montant de 16 945,18 € au titre de l'opération P361O002 « Assistance et études relatives au service TER » ;
- de verser au GART (Groupement des Autorités Responsables de Transport), sur le chapitre 938 « transports », un montant de 16 945,18 € au titre de la cotisation 2014 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 28 février 2014
et de la réception en Préfecture le 28 février 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-9959-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -02-25

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer le transport ferroviaire régional des voyageurs (P361)
Titre	<i>Tarifications TER Twisto / TER Lexobus</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Dominique LEFRANCOIS, Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Vincent LOUVET), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à François DIGARD), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la ville de Lisieux, SNCF et Keolis Calvados :

- l'avenant n°1 à la convention relative à la mise en œuvre d'une tarification spécifique intermodale appelée Boos'ter plus pour les usagers du réseau urbain de Lisieux et du réseau TER de Basse-Normandie, joint en annexe,
- l'avenant n°1 à la convention relative à la mise en œuvre d'une tarification spécifique intermodale appelée Liber'ter plus pour les usagers du réseau urbain de Lisieux et du réseau TER de Basse-Normandie, joint en annexe,

- avec Viacités, SNCF et Keolis Caen :

- l'avenant n°3 à la convention relative à la mise en œuvre d'une tarification spécifique intermodale appelée Boos'ter plus pour les usagers du réseau urbain de l'agglomération caennaise et du réseau TER de Basse-Normandie, joint en annexe,
- l'avenant n°3 à la convention relative à la mise en œuvre d'une tarification spécifique intermodale appelée Liber'ter plus pour les usagers du réseau urbain de l'agglomération caennaise et du réseau TER de Basse-Normandie, joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -02-26

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer le transport ferroviaire régional des voyageurs (P361)
Titre	<i>Modification de l'offre TER en Basse-Normandie : Carnaval de Granville</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Dominique LEFRANCOIS, Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Vincent LOUVET), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à François DIGARD), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la SNCF, l'avenant n°40 à la Convention relative à l'organisation et au financement du service public de transport régional de voyageurs, joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 28 février 2014
et de la réception en Préfecture le 28 février 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-10234-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -02-27

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Moderniser le matériel ferroviaire (P363)
Titre	<i>Convention de financement du matériel AGC - Avenant n°6</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Dominique LEFRANCOIS, Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Vincent LOUVET), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à François DIGARD), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la SNCF, l'avenant n°6 à la convention relative au financement de l'acquisition de 23 Autorails Grande Capacité destinés aux dessertes TER en Région Basse-Normandie, relatif au calcul du solde définitif de la subvention de la Région Basse-Normandie, joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 28 février 2014
et de la réception en Préfecture le 28 février 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-10009-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -02-28

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Favoriser les modes de déplacements doux (P362)
Titre	<i>La Basse-Normandie: une Vélo-Région</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Dominique LEFRANCOIS, Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Vincent LOUVET), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à François DIGARD), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur le programme P362 « Favoriser les modes de déplacements doux » un montant de 6 946,40 € au titre de l'opération P362O001 « Politique Vélo-Région » ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 « transports », les subventions suivantes :

- 4 884,30 € maximum à la ville de Bayeux,

- 2 062,10 € maximum à l'association Vélorution, soit un taux d'intervention de 43,65%. La subvention sera versée en une fois sur présentation d'une demande de versement et de la copie des factures acquittées par l'association ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la ville de Bayeux la convention relative au versement d'une subvention dans le cadre de la politique « la Basse-Normandie : une vélo-région », jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 28 février 2014
et de la réception en Préfecture le 28 février 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-10007-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -02-29

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Favoriser les modes de déplacements doux (P362)
Titre	<i>Cotisation Club des villes et territoires cyclables</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Dominique LEFRANCOIS, Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Vincent LOUVET), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à François DIGARD), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur le programme P362 « Favoriser les modes de déplacements doux », un montant de 10 240 € au titre de l'opération P362O001 « Politique Vélo-région » ;
- de verser au club des villes et territoires cyclables, sur le chapitre 938 du budget 2014 de la Région, un montant de 10 240 € au titre de la cotisation 2014 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 28 février 2014
et de la réception en Préfecture le 28 février 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-9956-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -02-30

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Soutenir les activités nautiques (P221)
Titre	<i>Action en faveur du nautisme - Investissement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Dominique LEFRANCOIS, Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Vincent LOUVET), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à François DIGARD), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P221 « Soutenir les activités nautiques » de 575 000 €, votée en 2014, une tranche de 92 682 €, au titre de l'opération P221O001 « Actions en faveur du nautisme ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du budget 2014 de la Région, les subventions suivantes :

- 10 955 € à Alain Boutry pour la restauration du thonier le Vieux Copain,
- 2 630 € à l'Association Marie Madeleine pour la restauration du Marie Madeleine,
- 6 623 € à l'Ecole de Voile de Cherbourg pour l'acquisition de catamarans,
- 5 120 € à Isigny-Grandcamp Intercom pour l'acquisition de catamarans pour l'Ecole de Voile Intercommunale CAP 21,
- 7 645 € au Club Nautique de Trouville Hennequeville pour l'acquisition de catamarans,
- 5 513 € au Foyer Rural de Pont d'Ouilly pour l'acquisition de canoës et de kayaks,
- 10 187 € au Club de Voile de Langrune sur mer pour l'acquisition de paddles,
- 6 000 € à l'Association Nautique Hautaise pour l'acquisition de catamarans,
- 7 125 € au Luc Yacht Club, Ecole de Voile de Luc sur Mer pour l'acquisition de catamarans,
- 4 596 € au Comité Départemental de Canoë-Kayak pour l'acquisition d'un dragon boat,
- 3 000 € au Club Kayak de Mer du Nord Cotentin pour l'acquisition de paddles,
- 8 888 € au Centre de Loisirs Nautiques d'Asnelles pour l'acquisition de chars à voile,
- 2 400 € au Club de Voile Utah Avel Mor pour l'acquisition de chars à voile,
- 12 000 € au Club Caen Plongée pour l'aménagement d'une embarcation adaptée aux personnes à mobilité réduite ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions correspondantes jointes en annexes 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -02-31

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les activités maritimes (P220)
Titre	<i>Economie maritime - Pôle Mer Bretagne</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Dominique LEFRANCOIS, Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Vincent LOUVET), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à François DIGARD), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P220 « Développer les activités maritimes » de 655 500 €, votée en 2014, une tranche de 50 000 €, au titre de l'opération P220O002 « Economie maritime » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2014 de la Région, une subvention de 50 000 € au Pôle mer Bretagne, pour l'animation et le programme d'action 2013 et 2014 en Basse-Normandie ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention correspondante jointe en annexe 1,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 28 février 2014
et de la réception en Préfecture le 28 février 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-10650-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -02-32

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Soutenir les activités nautiques (P221)
Titre	<i>Actions en faveur du nautisme - Fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Dominique LEFRANCOIS, Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Vincent LOUVET), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à François DIGARD), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P221 « Soutenir les activités nautiques » de 465 000 €, votée en 2014, une tranche de 200 000 €, au titre de l'opération P221O001 « Actions en faveur du nautisme »,
- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2014 de la Région, les subventions suivantes :
 - o 60 000 € à la commune de Deauville en tant que ville départ de la Solitaire du Figaro 2014,
 - o 60 000 € à la commune de Cherbourg-Octeville en tant que ville arrivée de la Solitaire du Figaro 2014,
 - o 5 000 € au Yacht Club de Granville, pour l'organisation de la Solo Basse-Normandie 2014,
 - o 5 000 € à la Ligue de Voile de Basse-Normandie pour l'organisation de stages météo pour les skippers Bas-Normand,
 - o 50 000 € à la ligue de Voile de Basse-Normandie pour le dispositif détection jeune talent Bas-Normand pour l'année 2014,
 - o 5 000 € à l'Association « Aspronaute » pour l'organisation du salon nautique de Cherbourg 2014,
 - o 5 000 € à l'Association « Actimer » pour l'organisation de Boat Expo Ouistreham 2014,
 - o 10 000 € à l'Association « Plein Vent » pour l'organisation du festival 2014 du vent et de la glisse Houlgate ;
- de modifier la délibération n°10-34 du Conseil Régional en date du 24 juin 2010 comme suit :
 - . la subvention de 25 000 € pour la mise en œuvre d'une expérimentation « relation clients, accueil touristique des plaisanciers visiteurs et gestion dynamique du plan d'eau » est attribué à la **SPL d'exploitation portuaire de la Manche**, et non au SPIC de Saint-Vaast-la-Hougue ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - . les conventions correspondantes jointes en annexes 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9,
 - . tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -02-33

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les activités maritimes (P220)
Titre	<i>Energies Marines Renouvelables (E.M.R) - S.P.L ONEM</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Dominique LEFRANCOIS, Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Vincent LOUVET), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à François DIGARD), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P220 « Développer les activités maritimes » de 655 500 €, votée en 2014, une tranche de 570 660 €, au titre de l'opération P220O005 « Energies Marines Renouvelables » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget de la Région, une participation de 570 660 € à la SPL Ouest Normandie Energies Marines, pour la réalisation des actions prévues dans la convention de prestations intégrées ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention de prestations intégrées au titre de l'année 2014 adoptée en Conseil d'Administration de la SPL ONEM le 06 décembre, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 28 février 2014
et de la réception en Préfecture le 28 février 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-11377-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -02-34

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les activités maritimes (P220)
Titre	<i>Convention de financement CG 50 - Thétis EMR</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Dominique LEFRANCOIS, Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Vincent LOUVET), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à François DIGARD), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention de financement de la Convention Internationale des Energies Marines Renouvelables THETIS-EMR avec le Département de la Manche jointe en annexe 1,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 28 février 2014
et de la réception en Préfecture le 28 février 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-11032-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -02-35

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Réaliser un aménagement numérique équilibré du territoire (P342)
Titre	<i>Affectations programme P342</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Dominique LEFRANCOIS, Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Vincent LOUVET), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à François DIGARD), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AE de 68 346 € votée en 2014, un montant de 25 000 € au titre des opérations du programme P342 – Réaliser un aménagement numérique du territoire de façon équilibrée,

- sur l'AP de 10 000 € votée en 2014, un montant de 10 000 € au titre des opérations du programme P342 – Réaliser un aménagement numérique du territoire de façon équilibrée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 28 février 2014
et de la réception en Préfecture le 28 février 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-10015-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -02-36

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel (P340)
Titre	<i>Affectations programme P340</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Dominique LEFRANCOIS, Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Vincent LOUVET), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à François DIGARD), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AE de 1 166 756 € votée en 2014, un montant de 75 000 € au titre des opérations du programme P340 – Développer les usages du numériques du citoyen et du professionnel,

- sur l'AP de 418 598 € votée en 2014, un montant de 100 000 € au titre des opérations du programme P340 – Développer les usages du numériques du citoyen et du professionnel ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 28 février 2014
et de la réception en Préfecture le 28 février 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-10017-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -02-37

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel (P340)
Titre	<i>Expérimentation Maintien des personnes fragilisées à domicile</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Dominique LEFRANCOIS, Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Vincent LOUVET), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à François DIGARD), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP « P340 – Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel » de 418 598 € votée en 2014, un montant de 52 373 € au titre de l'opération « P340O006 – Télésanté » ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du budget 2014 de la Région, une subvention d'investissement d'un montant maximal de 52 373 €, à la Communauté de communes du Mortainais, pour l'opération « Expérimentation du maintien des personnes fragilisées à domicile », sur une base éligible de 261 866 € HT, soit une intervention maximale à hauteur de 19,99 %.

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la Communauté de communes du Mortainais, une convention selon le modèle joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 28 février 2014
et de la réception en Préfecture le 28 février 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-10294-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -02-38

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Favoriser l'accès à la santé (P310)
Titre	<i>Démographie médicale : PSLA de Thury-Harcourt et co-financement du poste de chef de clinique en médecine générale en région</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Dominique LEFRANCOIS, Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Vincent LOUVET), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à François DIGARD), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AP P310 « Favoriser l'accès à la santé » de 856 256 €, un montant de 150 000 € au titre de l'opération P3100O003 « démographie médicale »,

- sur l'AE P310 « Favoriser l'accès à la santé » de 180 000 €, un montant de 6 000 € au titre du dossier P310O003 « démographie médicale » ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

- * sur le chapitre 904 du budget 2014 de la Région,

- 150 000 € à la communauté de Communes de la Suisse Normandie, pour la création d'un PSLA,

- * sur le chapitre 934 du budget 2014 de la Région,

- 6 000 € à l'Université de Caen Basse-Normandie, pour financer la deuxième année du poste de chef de clinique de médecine générale en région ;

- d'autoriser le président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 3 mars 2014
et de la réception en Préfecture le 3 mars 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-10003-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -02-39

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Favoriser l'accès à la santé (P310)
Titre	<i>Actions sanitaires - Plan Hôpital 2007, remboursements d'avances</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Vincent LOUVET), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à François DIGARD), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P310 « Favoriser l'accès à la santé » de 856 256 € votée en 2014, un montant de 106 255,28 € au titre de l'opération P310O002 « Actions sanitaires » dans le cadre du programme expérimental « Soutien à l'investissement hospitalier – Hôpital 2007 » ;

- d'attribuer sur le chapitre 904 du budget de la Région, les subventions suivantes :

- 80 430,42 € au Département du Calvados, pour le remboursement de l'avance 2014,

- 25 824,86 € au Département de l'Orne, pour le remboursement de l'avance 2014, correspondant au soutien à l'investissement des équipements du Centre François Baclesse de Caen, conformément à l'annexe ci-jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 3 mars 2014
et de la réception en Préfecture le 3 mars 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-9933-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -02-40

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Favoriser l'accès à la santé (P310)
Titre	<i>Soutien aux actions de solidarité</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Vincent LOUVET), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à François DIGARD), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P310 « Favoriser l'accès à la santé » de 180 000 €, votée en 2014, un montant total de 6 300 € au titre de l'opération P310O001 « actions de prévention santé » ;
- d'attribuer, sur le chapitre 934 du budget 2014 de la Région, un montant total de subventions de 6 300 € réparti conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 3 mars 2014
et de la réception en Préfecture le 3 mars 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-9967-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -02-41

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Assurer le fonctionnement des lycées (P131)
Titre	<i>Assurer le fonctionnement des lycées Fonds commun du service d'hébergement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Vincent LOUVET), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à François DIGARD), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AP P131 « Assurer le fonctionnement des lycées » de 7 850 000 €, votée en 2014, un montant de 42 170,14 € au titre de l'opération P131 O002 Aides lycées publics,

- sur l'AE P131 « Assurer le fonctionnement des lycées » de 34 439 037 €, votée en 2014, un montant de 53 000 € au titre de l'opération P131O002 Aides lycées publics ;

a) Aides aux lycées publics

- au titre des dotations de fonctionnement

- d'attribuer 2 subventions d'un montant de 13 000 € (annexe 1) ;

- au titre des dotations entretien et réparation du propriétaire

- d'attribuer 1 subvention d'un montant de 40 000 € (annexe 2) ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 21 février 2014 ; le lycée agricole de Coutances a dû procéder en urgence à la réalisation des travaux ;

- au titre des équipements pédagogiques et premiers équipements

- d'attribuer 2 subventions d'un montant total de 24 200 € (annexe 3) ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 21 février 2014, le lycée Agricole Horticole de Coutances a dû procéder en urgence à l'équipement de son nouvel atelier ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 21 février 2014, le lycée Le Robillard a dû procéder en urgence au remplacement de son serveur pédagogique ;

- de proposer au Préfet de Région, au titre des équipements, la désaffectation du matériel pédagogique de l'atelier de la section alimentation (école de boulangerie, rue Richard Lenoir) au lycée « Pierre-Simon de Laplace » à Caen pour vente pour un montant estimé à 16 250,13 €, le Conseil d'Administration s'étant prononcé favorablement le 28 novembre 2013 (annexe 4) ;

- au titre du service général

- d'attribuer 3 subventions d'un montant total de 17 970,14 € (annexe 5) ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 21 février 2014, le lycée Malherbe a dû procéder en urgence à l'acquisition du véhicule ;

- au titre de la gestion du patrimoine régional

- d'approuver la désaffectation des parcelles BD 662 et 663 constituant une partie du LP de Sauxmarais à Tourlaville, pour permettre à la Communauté Urbaine de Cherbourg, propriétaire, de les affecter à son domaine public et ainsi régulariser la situation patrimoniale

de ces biens immobiliers, la Région n'ayant pas utilisé à les conserver dans le cadre du transfert de propriété qui sera engagé à la suite ;

- de fixer à l'encontre de l'Etablissement du Service National Nord-Ouest, à 312 € par session organisée dont le nombre est estimé à 10/an, le montant de la redevance applicable à l'autorisation d'occupation du domaine public du lycée polyvalent Emile Littré à Avranches, pour les journées défense et citoyenneté, du 27 novembre 2013 au 31 décembre 2016 ;

- de fixer à l'encontre de l'Institut de Formation Régional en Santé de Basse Normandie une redevance de 54 € par salle de classe et 108 € par foyer ou salle d'études occupées, dans le cadre de l'organisation du concours de kinésithérapie le 12 avril 2014 au LEGT Alain et LEGT Marguerite de Navarre à Alençon ;

- d'imputer ces montants au chapitre 932 pour le fonctionnement et 902 pour l'investissement du budget 2014 de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles pour la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 28 février 2014
et de la réception en Préfecture le 28 février 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-10052-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -02-42

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Accompagner les familles et les lycéens (P130)
Titre	<i>Politiques Educatives - aides individuelles</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Vincent LOUVET), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à François DIGARD), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P130 « Accompagner les familles des lycéens » de 2 813 800 € votée en 2014, un montant de 32 793,08 €, au titre de l'opération « P130O003, Fonds Social Régional » ;

- d'attribuer sur le chapitre 932 du budget 2014 de la Région, au titre du Fonds Social Régional, 21 subventions de fonctionnement pour un montant total de 32 793,08 €, réparti conformément à l'annexe 1 jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 28 février 2014
et de la réception en Préfecture le 28 février 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-10303-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -02-43

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Promouvoir une politique éducative pour les lycéens (P132)
Titre	<i>Diverses actions de politique éducative</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Vincent LOUVET), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à François DIGARD), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P132 « Promouvoir une politique éducative » de 921 000 € votée pour 2014, un montant de 6 000 € au titre de l'opération P132O0001 « accompagnement des projets pédagogiques des lycées » ;

➤ **au titre de l'accompagnement des projets pédagogiques des lycées**

Budget participatif

- d'autoriser le lycée Mermoz à Vire à utiliser, au cours de l'année scolaire 2013-2014, les soldes des subventions attribuées pour les actions suivantes :

- « Découverte de la gastronomie bas-normande dans le cadre du patrimoine immatériel de l'humanité » pour un montant maximum de 1 680 €,

- « les poilus d'Orient à Bitola » pour un montant de 2 000 €,

Concours d'affiches et de vidéos 2014 « respect mutuel entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes »

- d'attribuer une subvention de 1 000,00 € à l'Association l'Etape, dans le cadre de la participation à la cérémonie de remise des prix du concours d'affiches et de vidéos 2014,

- d'approuver la convention avec l'Association l'Etape, jointe en annexe 1 ;

➤ **au titre du Plan Régional Alimentation et Restauration Durables**

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention en date du 15 novembre 2013 avec l'Association IRQUA Normandie, joint en annexe 2 ;

➤ **au titre de la désignation de personnalités qualifiées au sein des Conseils d'Administration des EPLE**

- de désigner les deuxièmes personnalités qualifiées dans le cadre du décret n°2013-895 du 4 octobre 2013 et de l'article R421-15 du code de l'éducation (vacance au LP Mézeray à ARGENTAN), conformément à l'annexe 3 ;

- de donner un avis sur la proposition de désignation par l'Inspecteur d'Académie de la personnalité qualifiée, dans le cadre de l'article R421-15 du code de l'éducation, lorsque le conseil d'administration en comprend une seule (LEGT Rostand à CAEN), conformément à l'annexe 3 ;

- de prendre acte de la nomination de la 1^{ère} personnalité qualifiée par l'Inspecteur d'Académie concernant les LEG Gambier et LP Paul Cornu à LISIEUX, le Conseil d'Administration en comprenant deux, conformément à l'annexe 3 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Association l'Etape, la convention jointe en annexe 1,

- avec l'Association IRQUA Normandie, l'avenant n° 1 à la convention du 15 novembre 2013, joint en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 28 février 2014
et de la réception en Préfecture le 28 février 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-10039-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -02-44

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Assurer le fonctionnement des lycées (P131)
Titre	<i>Accueil des élèves en situation de handicap - Association A.I.D.E. D.V.</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Vincent LOUVET), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à François DIGARD), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P131 « assurer le fonctionnement des lycées » de 34 439 037 €, un montant total de 53 800 € au titre de l'opération « P131O002 Aides lycées publics » ;

- d'attribuer sur le chapitre 932 du budget 2014 de la Région, un montant total de subventions de 53 800 € réparti comme suit :

- une aide financière complémentaire de 4 000 € à l'Association d'Aide à l'Adaptation et à l'inclusion d'Enfants Déficients Visuels (A.I.D.E D.V.) à Saint Lô,

- une subvention annuelle de 46 800 € au lycée Le Verrier de Saint Lô, au titre de l'année 2014, pour le fonctionnement des classes ULIS et 3 000 € pour les équipements pédagogiques ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'A.I.D.E. D.V., l'avenant n°1 à la convention jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 28 février 2014
et de la réception en Préfecture le 28 février 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-11366-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -02-45

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Contribuer au développement de l'enseignement supérieur (P141)
Titre	<i>Aide au fonctionnement : Association Forum Construction</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Vincent LOUVET), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à François DIGARD), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P141 « contribuer au développement de l'Enseignement Supérieur » de 540 000 € votée en 2014, un montant de 1 000 € au titre de l'opération P141O001 Projets des établissements de l'enseignement supérieur ;

- d'attribuer sur le chapitre 932 du budget 2014 de la Région, une aide au fonctionnement de 1 000 €, à l'Association Forum Construction, pour l'organisation de son 17^{ème} forum qui se déroulera les 21 et 22 mars 2014 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Association Forum Construction, la convention jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 28 février 2014
et de la réception en Préfecture le 28 février 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-10941-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -02-46

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer les projets d'investissements avec les établissements d'enseignement supérieur (P142)
Titre	<i>Extension de l'Ecole de Management de Normandie : Avenant 1 avec la CCI CAEN Affectation des crédits du PFS votés en DM2</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Vincent LOUVET), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à François DIGARD), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP (CPER) « P142 - Développer les projets d'investissement dans les établissements de l'Enseignement Supérieur », un montant de 12 000 000 € au titre de l'opération « P142O002 – Reconstruction UFR Médecine PFS » ;

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention avec la CCI Caen Normandie, joint en annexe 1 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la CCI Caen Normandie, l'avenant n°1 à la convention financière en date du 29 novembre 2011, joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 28 février 2014
et de la réception en Préfecture le 28 février 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-9989-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -02-47

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Maintenir et entretenir le patrimoine des lycées (P102)
Titre	<i>Travaux dans les lycées</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Vincent LOUVET), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à François DIGARD), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation de programme « P102 – Maintenir et entretenir le patrimoine des lycées » de 10 450 000 € votée en 2014, au chapitre 902 :

- l'opération reprise en annexe 1,
- un dossier d'un montant de 1 788 000 € pour travaux imprévus dans les lycées ;

- d'attribuer sur le chapitre 932 du budget 2014 de la Région, une dotation de fonctionnement complémentaire de 10 784 € au lycée agricole d'Alençon-Sées, pour la location de préfabriqués pour l'année 2013 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 3 mars 2014
et de la réception en Préfecture le 3 mars 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-10368-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -02-48

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Etendre, restructurer et rénover le patrimoine des lycées (P101)
Titre	<i>Travaux dans les lycées</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Vincent LOUVET), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à François DIGARD), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation de programme « P101 – Etendre, restructurer et rénover le patrimoine des lycées » de 15 730 746 € votée en 2014 au chapitre 902, un dossier d'un montant de 2 000 000 € pour travaux imprévus dans les lycées ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 28 février 2014
et de la réception en Préfecture le 28 février 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-11384-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -02-49

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Coordonner le CPRDFP et promouvoir les métiers et la VAE (P053)
Titre	<i>Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Vincent LOUVET), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à François DIGARD), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P053 - Coordonner le CPRDFP et promouvoir les métiers et la VAE » de 2 551 000 €, votée en 2014, un montant total de 50 020 € au titre de l'opération « P053O001 – Cité des Métiers » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2014 de la Région, au titre de la Cité des Métiers, les subventions suivantes :

- 3 000 € à l'association Forum Lycéen Sud Manche,
- 3 420 € à l'association Carrières Formation Centre Manche,
- 8 600 € à l'association Carrière 2000,
- 35 000 € à l'association Entreprendre pour Apprendre Basse-Normandie ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour les dossiers suivants :

- Forum Lycéen Sud Manche,
- Carrières Formations Centre Manche,
- Carrières 2000 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 28 février 2014
et de la réception en Préfecture le 28 février 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-9922-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -02-50

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Améliorer les équipements sportifs ou de loisirs (P320)
Titre	<i>Améliorer les équipements sportifs ou de loisirs</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Vincent LOUVET), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à François DIGARD), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P320 « Améliorer les équipements sportifs ou de loisirs » de 2 000 000 € votée en 2014, un montant de 536 634 € au titre de l'opération P320O001 « Améliorer les équipements sportifs ou de loisirs » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du budget 2014 de la Région, des subventions pour un montant de 528 634 €, au titre de "l'amélioration des équipements sportifs ou de loisirs", conformément aux annexes 1 et 2 jointes ;

- de prévoir les modalités de paiements suivantes :

* pour les dossiers de l'annexe 1,

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par le Président de la communauté de communes et le comptable public ;

* pour les dossiers de l'annexe 2,

- versement d'une avance de 70 % du montant de la subvention,
- versement du solde sur présentation des factures acquittées par les fournisseurs ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour les factures présentées par la Ville de Tournai ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -02-51

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer et structurer le sport en région (P321)
Titre	<i>Aide à l'organisation d'événements sportifs</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Vincent LOUVET), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à François DIGARD), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P321 "Développer et structurer le sport en Région" de 3 072 000 € votée en 2014, un montant de 88 000 € au titre de l'opération P321O001 "aide à l'organisation d'événements sportifs" ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2014 de la Région, des subventions, pour un montant total de 88 000 €, conformément à l'annexe jointe;
- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour les dossiers suivants :
 - ♦ Le Tournoi International masculin "ITF Men's Circuit" Futures, organisé par le Tennis Club Bagnolais du 11 au 19 janvier 2014 à Bagnolles de l'Orne ;
 - ♦ Le Meeting International d'athlétisme de Mondeville, organisé par l'association Athlé Organisation Mondeville Hérouville le 1er février 2014,
 - ♦ Les finales du championnat de France des clubs de national 1 d'haltérophilie, organisé par l'association Caen Calvados Haltérophilie Musculation le 8 février 2014 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 28 février 2014
et de la réception en Préfecture le 28 février 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-10334-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -02-52

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer et structurer le sport en région (P321)
Titre	<i>Aide au sport de haut niveau</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Vincent LOUVET), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à François DIGARD), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P321 "Développer et structurer le sport en Région" de 2 755 000 € votée en 2014, un montant de 193 000 € au titre de l'opération P321O003 "aide au sport de haut niveau" ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2014 de la Région, une subvention pour un montant total de 193 000 € conformément à l'annexe jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 28 février 2014
et de la réception en Préfecture le 28 février 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-10335-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -02-53

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Soutenir l'organisation des Jeux Equestres Mondiaux (P324)
Titre	<i>Projet Territorial et Promotion des Sports Equestres</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Vincent LOUVET), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à François DIGARD), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P324 "Réussir l'organisation des Jeux Equestres Mondiaux" de 940 000 € votée en 2014, un montant de 112 000 € au titre de l'opération P324O002 "Projet Territorial et promotion des sports équestres" ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2013 de la Région, une subvention pour un montant total de 112 000 €, conformément à l'annexe jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 28 février 2014
et de la réception en Préfecture le 28 février 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-10316-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -02-54

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Soutenir l'organisation des Jeux Equestres Mondiaux (P324)
Titre	<i>Projet Territorial associé aux JEM - Appel à Initiatives</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Vincent LOUVET), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à François DIGARD), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P324 "Réussir l'organisation des Jeux Equestres Mondiaux" de 940 000 € votée au budget primitif 2014, les montants suivants :

- 6 500 € au titre de l'opération P324O007 « Projet Territorial associé aux JEM »,

- 341 500 € au titre de l'opération P324O007 « Projet Territorial associé aux JEM » afin de payer les factures relatives aux projets « promotion 15 mois », « Espace de l'Excellence Normande » et aux actions de l'axe éducation et formation ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2014 de la Région, une subvention pour un montant total de 6 500 € maximum, conformément à l'annexe jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 28 février 2014
et de la réception en Préfecture le 28 février 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-10317-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -02-55

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Soutenir l'organisation des Jeux Equestres Mondiaux (P324)
Titre	<i>Projet Territorial associé aux JEM - Axe Education</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Vincent LOUVET), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à François DIGARD), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P324 "Réussir l'organisation des Jeux Equestres Mondiaux" de 940 000 € votée au budget primitif 2014, un montant de **7 500 €** au titre de l'opération P324O007 « Projet Territorial associé aux JEM » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2014 de la Région, une subvention pour un montant total de **7 500 €** maximum, conformément à l'annexe jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 28 février 2014
et de la réception en Préfecture le 28 février 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-10086-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -02-56

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer et structurer le sport en région (P321)
Titre	<i>Aide au mouvement sportif et au sport des jeunes</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Vincent LOUVET), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à François DIGARD), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P321 "Développer et structurer le sport en Région" de 3 072 000 € votée en 2014, un montant de 426 800 € au titre de l'opération P321O004 "aide au mouvement sportif et au sport des jeunes" ;

- d'attribuer, pour un montant de 426 800 €, sur le chapitre 933 du budget 2014 de la Région, au titre de l'« aide au mouvement sportif et au sport des jeunes », les subventions figurant en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer :

- . des conventions pluriannuelles de partenariat avec 39 ligues ou comités, conformément au modèle figurant en annexe ;
- . tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 28 février 2014
et de la réception en Préfecture le 28 février 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-10329-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -02-57

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Soutenir la vie associative et le bénévolat (P323)
Titre	<i>Fonds régional d'aide à la vie associative et aux initiatives bénévoles</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Vincent LOUVET), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à François DIGARD), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P321 "Soutenir la vie associative et le bénévolat" de 223 500 € votée en 2014, un montant de 30 000 € au titre de l'opération P323O001 "Fonds régional d'aide à la vie associative et aux initiatives bénévoles" ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2014 de la Région, une subvention de 30 000 € à la Conférence Permanente des Coordinations Associatives de Basse-Normandie ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 28 février 2014
et de la réception en Préfecture le 28 février 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-10341-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -02-58

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer une politique d'accompagnement et d'engagement de la jeunesse (P322)
Titre	<i>Cart'@too : Outil des loisirs éducatifs et des initiatives Animations collectives - information et dialogue avec les jeunes</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Vincent LOUVET), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à François DIGARD), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2014 de la Région, les subventions suivantes, au titre de la Cart'@too - outil des loisirs éducatifs et des initiatives :

- 800 € au Centre d'Animation les Unelles de Coutances,
- 400 € à l'association Cartel Production,
- 1 500 € à l'association d'Ecouves Verte.

- de prendre en charge les frais relatifs sur le dispositif « Bourse Jeunes Europe » pour l'année 2014 ;

- d'autoriser les services de la Région à rembourser des personnes extérieures de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 28 février 2014
et de la réception en Préfecture le 28 février 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-10347-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -02-59

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer une politique d'accompagnement et d'engagement de la jeunesse (P322)
Titre	<i>Cart'@too : Outil des loisirs éducatifs et des initiatives</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Vincent LOUVET), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à François DIGARD), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget de la Région, au titre de la politique jeunesse, un montant total de subventions de 1 090 € réparti comme suit :

- 425 € au Centre Leclerc d'Argentan : Argentan Distribution,
- 370 € au Normandy-Ecran Sonique de Saint-Lô,
- 135 € à l'Espace Culturel Buisson de Tournaville, géré par la Trésorerie de Tournaville,
- 40 € aux CEMEA Basse-Normandie,
- 40 € à l'AFOCAL,
- 80 € à l'UFCV ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 28 février 2014
et de la réception en Préfecture le 28 février 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-10346-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -02-60

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Faciliter l'accès à la culture pour tous (P091)
Titre	<i>Faciliter l'accès à la culture pour tous</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Yanic SOUBIEN,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Jean-Louis VALENTIN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à François DIGARD), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AEPO91 « Faciliter l'accès à la culture pour tous » de 711 484 € votée en 2014, les montants suivants :

- . 40 000 € au titre de l'opération PO91O001 « Accès à la culture pour les publics spécifiques »,
- . 156 500 € au titre de l'opération PO91O003 « Education artistique et culturelle »,

- sur l'AEPO93 « Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles », de 5 961 674 € votée en 2014, un montant total de 5 000 € au titre de l'opération « P093O011 – Arts et musées » pour le dossier concernant l'Association Amavada ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2014 de la Région, un montant total de subventions de 201 500 €, réparti conformément à l'annexe 1 jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 28 février 2014
et de la réception en Préfecture le 28 février 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-10236-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -02-61

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture (P090)
Titre	<i>Développer des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Yanic SOUBIEN,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Jean-Louis VALENTIN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à François DIGARD), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AEPO90 « Développer des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture » de 6 149 860 €, les montants suivants :

- 403 500 € au titre de l'opération PO90O001 « Art Contemporain »,
- 550 000 € au titre de l'opération PO90O005 « Réseaux Livre et Lecture »,
- 1 872 500 € au titre de l'opération PO90O007 « Réseaux Spectacle Vivant » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2014 de la Région, un montant total de subventions de 2 826 000 € réparti conformément à l'annexe 1 jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 28 février 2014
et de la réception en Préfecture le 28 février 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-10239-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -02-62

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles (P093)
Titre	<i>Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Yanic SOUBIEN,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Jean-Louis VALENTIN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à François DIGARD), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, François DIGARD ne prenant pas part au vote pour les dossiers relatifs à Saint-Lô,

- d'affecter sur l'AEPO93 « Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles » de 5 961 674 € votée en 2014, les montants suivants :
 - 1 895 941 € au titre de l'opération PO93O007 « Musique création diffusion »,
 - 145 000 € au titre de l'opération PO93O008 « Cinéma et audiovisuel création diffusion »,
 - 7 230,75 € au titre de l'opération PO93O009 « Vie littéraire création diffusion »,
 - 1 436 400 € au titre de l'opération PO93O010 « Spectacle vivant création diffusion »,
 - 128 800 € au titre de l'opération PO93O011 « Arts et musées création diffusion »,
 - 20 000 € au titre de l'opération PO93O012 « Diffusion relais »,
 - 29 500 € au titre de l'opération PO93O013 « Pluridisciplines création diffusion » ;
- d'attribuer, pour un montant total de 3 627 871,75 € sur le chapitre 933 du budget 2014 de la Région, les subventions figurant en annexes 1 et 2, dont le complément apporté à l'Association du Signe pour la publication de l'ouvrage « L'eau des rêves fait son lit dans ma tête » de Sylvie et Christophe ROBE, à hauteur de 1 050,75 € ;
- de modifier la délibération n° 13-05-256 de la Commission Permanente du 17 mai 2013, concernant l'Association Muzic Azimut en prenant en compte le changement de l'objet de l'aide de la Région, à savoir la cessation d'activités de l'association au lieu de l'organisation de son 18^e festival, le montant de la subvention restant inchangé ;
- d'affecter sur l'APPO93 « Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles » de 2 440 000 € votée en 2014, les montants suivants :
 - 40 000 € au titre de l'opération PO93O008 « Cinéma et audiovisuel création diffusion » ;
 - 16 784,49 € au titre de l'opération PO93O009 « Vie littéraire création diffusion » ;
 - 95 000 € au titre de l'opération PO93O013 « Pluridisciplines création diffusion » ;
- d'affecter sur l'APPO93 « Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles » un montant total de 4 855 € au titre de l'opération PO93O011 « Arts et musées création diffusion » concernant le marché dans le cadre du 1% artistique figurant en annexe 1 ;
- d'attribuer, pour un montant total de 151 784,49 € sur le chapitre 903 du budget 2014 de la Région, les subventions figurant en annexe 1 ;
- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats ou règlements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires visé selon le cas, par l'expert-comptable, le comptable public, le Maire ou le Président ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour les Sociétés Kuiv Productions, Kilaohm Productions, Antoine Martin Production et C3D Convergence Images ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - la convention entre la Région et Madame Natasha Wolinski concernant la rédaction

des textes du catalogue de l'exposition «Mutations urbaines» et de cession à la Région des droits d'auteur et d'utilisation de ces textes et de faire procéder au versement de sa rémunération,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 28 février 2014
et de la réception en Préfecture le 28 février 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-10242-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -02-63

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles (P093)
Titre	<i>Aide à l'organisation de colloques programmés dans la saison du Centre Culturel International de Cerisy-la-Salle</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Yanic SOUBIEN,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Jean-Louis VALENTIN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à François DIGARD), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AEPO93 « Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles » de 5 961 674 € votée en 2014, un montant de 18 000 €,

- sur l'AESUB - 5USPLA / Études et Information Géographique Aménagement du Territoire de 182 000 € votée en 2014, un montant de 5 000 € au titre du dossier 14UETUDES « Études et Information Géographique » ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

- * sur le chapitre 933 du budget de la Région, au titre du programme « Création et diffusion artistiques et culturelles »

- 18 000 € à l'Association des Amis de Pontigny-Cerisy, pour l'aide à l'organisation des colloques programmés dans la saison du Centre Culturel International de Cerisy-la-Salle,

- * sur le chapitre 935 du budget de la Région, au titre du programme « Études et Information Géographique »,

- 5 000 € à l'Association des Amis de Pontigny-Cerisy, pour l'organisation du colloque « Les chevaux : de l'imaginaire universel aux enjeux prospectifs pour les territoires » ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n°5 à la convention-cadre de partenariat 2011-2014 entre la Région et l'Association des Amis de Pontigny-Cerisy, joint en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -02-64

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Favoriser l'animation et le développement culturel des territoires (P092)
Titre	<i>Favoriser l'animation et le développement culturel des territoires</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Yanic SOUBIEN,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Jean-Louis VALENTIN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à François DIGARD), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter sur l'AEPO92 « Favoriser l'animation et le développement culturel des territoires » de 1 272 950 € votée en 2014, les montants suivants :

- 5 000 € au titre de l'opération PO92O001 « Arts plastiques »,
- 7 500 € au titre de l'opération PO92O002 « Cinéma et audiovisuel »,
- 42 500 € au titre de l'opération PO92O003 « Evénements multidisciplines »,
- 7 000 € au titre de l'opération PO92O005 « Vie littéraire et savoirs »,
- 5 000 € au titre de l'opération PO92O006 « Milieu rural »,
- 52 000 € au titre de l'opération PO92O007 « Musique »,
- 45 000 € au titre de l'opération PO92O008 « Spectacle vivant » ;

• d'attribuer, pour un montant total de 164 000 € sur le chapitre 933 du budget 2014 de la Région, les subventions figurant en annexe 1 ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 28 février 2014
et de la réception en Préfecture le 28 février 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-10246-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -02-65

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Etudier et valoriser le patrimoine culturel régional (P110)
Titre	<i>Valorisation du patrimoine culturel : FRAM - FRAR 2013</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Yanic SOUBIEN,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Jean-Louis VALENTIN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à François DIGARD), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation de programme P110 « Etudier et valoriser le patrimoine culturel » de 245 000 €, votée au budget primitif 2014, un montant de 73 289,02 € au titre de l'opération P110O002 « valoriser le patrimoine culturel : interventions » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 903 du budget 2014 de la Région, une subvention de 73 289,02 € comme indiqué dans les annexes 1 et 2 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur :
 - proposition du service technique de contrôle ;
 - ou présentation des factures acquittées par les fournisseurs pour les subventions accordées aux associations,
 - ou sur présentation d'un état liquidatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandatements) précisant la date, ainsi que le nom des prestataires, visé selon le cas, par le comptable public, le Maire ou le Président pour les subventions accordées aux Collectivités locales ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision, et notamment les conventions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 28 février 2014
et de la réception en Préfecture le 28 février 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-10222-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -02-66

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Etudier et valoriser le patrimoine culturel régional (P110)
Titre	<i>Valorisation du patrimoine culturel : Convention d'application 2014 entre la Région Basse-Normandie et le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Perche</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Yanic SOUBIEN,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Jean-Louis VALENTIN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à François DIGARD), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement de 1 094 823 €, votée au budget primitif 2014 au titre du programme P110 « Etudier et valoriser le patrimoine culturel », une tranche de 21 875 € au titre de l'opération P110O002 « valoriser le patrimoine culturel : Interventions » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2014 de la Région, une subvention de 21 875 € au Syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Perche, au titre de l'inventaire architecture Parc du Perche ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Perche, la convention d'application 2014, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 28 février 2014
et de la réception en Préfecture le 28 février 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-10228-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -02-67

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Etudier et valoriser le patrimoine culturel régional (P110)
Titre	<i>Valorisation du patrimoine culturel : PNR du PERCHE : avenant à la convention d'application 2013</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Yanic SOUBIEN,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Jean-Louis VALENTIN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à François DIGARD), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Perche, l'avenant 1 à la convention d'application 2013, joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 28 février 2014
et de la réception en Préfecture le 28 février 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-10231-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -02-68

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Etudier et valoriser le patrimoine culturel régional (P110)
Titre	<i>Valorisation du patrimoine culturel : Convention Région Basse-Normandie / Institut Français du cheval et de l'Equitation (IFCE)</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Yanic SOUBIEN,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Jean-Louis VALENTIN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à François DIGARD), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver la convention jointe en annexe (Région Basse-Normandie / Institut Français du Cheval et de l'Equitation (IFCE)) précisant les modalités de réalisation et d'utilisation de la campagne photographique nécessaire à la réalisation de l'ouvrage ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision, notamment, avec l'IFCE, ladite convention.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 28 février 2014
et de la réception en Préfecture le 28 février 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-10260-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -02-69

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Etudier et valoriser le patrimoine culturel régional (P110)
Titre	<i>Valorisation du patrimoine culturel : Publication</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Yanic SOUBIEN,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Jean-Louis VALENTIN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à François DIGARD), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver la convention jointe en annexe précisant les conditions du partenariat scientifique Région Basse-Normandie / Département de l'Orne sur l'inventaire des tableaux des églises du département ainsi que le financement du programme de valorisation de l'étude ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision, notamment, avec le Président du Conseil général de l'Orne, ladite convention.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 28 février 2014
et de la réception en Préfecture le 28 février 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-10263-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -02-70

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Développer les partenariats bilatéraux et multilatéraux (P330)
Titre	<i>Droits de l'Homme - Dépenses transversales - Partenaires Stratégiques - Soutien aux Acteurs régionaux - Zone Amérique du Nord - Zone Asie de l'Est - Zone Balkan -Mer Noire -Zone Europe - Zone Océan Indien - Autres Interventions</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Yanic SOUBIEN,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P330 « Développer les partenariats bilatéraux et multilatéraux » de 2 049 509 € votée en 2014 les montants suivants :
 - 5 000 € au titre de l'opération P330O004 Soutien aux Acteurs Régionaux
 - 9 597 € au titre de l'opération P330O007 Zone Asie de l'Est
 - 81 300 € au titre de l'opération P330O009 Zone Europe
 - 40 406 € au titre de l'opération P330O011 Autres Interventions
- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget de la Région, un montant global de subvention de 136 303 € réparti comme suit :
 - 5 000 € à l'association Accueil et Promotion des Etrangers pour le projet d'insertion sociale et d'échanges culturels, du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014
 - 9 597 € à Ritsumeikan University de Kyoto (Japon) pour la participation au projet 70 Voix de la Liberté en juin 2014
 - 75 000 € au SMAMN au titre de notre contribution pour l'année 2014
 - 3 300 € au collège Lycée Expérimental d'Hérouville Saint Clair pour le projet Norvège/Basse-Normandie « Une histoire commune », du 9 janvier au 30 avril 2014
 - 3 000 € au lycée Jean Rostand de Caen pour l'envoi d'élèves bas-normands en Norvège en février 2014 et l'accueil d'élèves norvégiens en septembre 2014
 - 6 400 € à l'Ecole d'Application des Sciences et Techniques Agricoles de Tamatave (Madagascar) pour la participation au projet 70 Voix de la Liberté en juin 2014
 - 745 € à Hautlieu School Volontarty Fund de St. Saviour (Jersey) pour la participation au projet 70 Voix de la Liberté, de juin 2014 à août 2014
 - 10 430 € à Clark County Board of Education de Winchester (Etats-Unis) pour la participation au projet 70 Voix de la Liberté en juin 2014
 - 1 069 € à Mme Régine DeBombes-Eiffer, représentant le Kant Gymnasium de Berlin (Allemagne) pour la participation au projet 70 Voix de la Liberté en juin 2014
 - 1 250 € à M. Dirk Hofmann, représentant du Gymnasium Süderelbe de Hambourg (Allemagne) pour la participation au projet 70 Voix de la Liberté en juin 2014
 - 5 300 € à la Division Scolaire Franco Manitoibaine de Winnipeg (Canada) pour la participation au projet 70 Voix de la Liberté en juin 2014
 - 5 744 € au CEGEP de Matane (Canada) pour la participation au projet 70 Voix de la Liberté en juin 2014
 - 2 705 € à Hordaland Fylkeskommune représentant le Voss Gymnasium de Voss (Norvège) pour la participation au projet 70 Voix de la Liberté en juin 2014
 - 2 050 € au lycée Jean Monnet de Mortagne au Perche pour l'accueil en Basse-Normandie d'une délégation lycéenne biélorusse en juin 2014
 - 1 160 € à Powiat Wabrzski représentant le lycée Zespol Szkol Zawodowych de Wabrzezno (Pologne) pour la participation au volet 70 Voix de la Liberté en juin 2014
 - 1 953 € à M. Gerhard Janovsky, représentant la Bundeshandelsakademie und Bundeshandelsschule de Wiener Neustadt (Autriche) pour la participation au volet 70 Voix de la Liberté en juin 2014.
 - 1 600 € au lycée Dorenweerd College de Doorwerth (Pays-Bas) pour la participation au volet 70 Voix de la Liberté en juin 2014 ;
- de prendre en charge aux frais réels les frais de déplacement, d'hébergement, de restauration et d'interprétariat, notamment les coûts d'organisation de manifestations, relatifs à la mission « tourisme » en Asie en février 2014 ;
- de modifier la délibération n°CP 13-10-609 comme suit :
 - la prise en charge aux frais réels de toutes les dépenses liées au déplacement aux Etats-Unis du 24 au 29 janvier 2014 des 24 personnes composant la délégation institutionnelle

(cf. liste en annexe). Il s'agit notamment des frais relatifs aux démarches administratives, transports, hébergement, restauration, interprétariat, visites, réservations de salles, manifestations, etc.

- la prise en charge aux frais réels de certains frais de restauration (deux repas pris en commun avec la délégation régionale) et de transport sur place (un minibus pour accompagner la délégation régionale) des élèves du lycée Sivard de Beaulieu et de leurs encadrants (cf. liste en annexe)
 - la prise en charge aux frais réels de toutes les dépenses liées au déplacement et à l'accueil des personnes rencontrées par la délégation, notamment les vétérans, professeurs et lycéens étasuniens, originaires d'autres villes américaines et qui rejoindront la délégation sur place ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 3 mars 2014
et de la réception en Préfecture le 3 mars 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-9936-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -02-71

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Faciliter la mobilité à l'international (P332)
Titre	<i>Aide à la Mobilité via les structures - Bourses individuelles à la Mobilité</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Yanic SOUBIEN,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P332-Faciliter la Mobilité à l'International » de 224 025 € votée en 2014, un montant de 7 000 € au titre de l'opération P332O002 Bourses individuelles à la Mobilité ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget 2014 de la Région, un montant global de subventions de 7 000 € réparti comme suit :

- 1 000 € à la MJC de Flers pour l'envoi d'un SVE, Romain GAUBERT,

- 5 000 € à SENOIS pour l'envoi de 5 SVE – Clara JOUET – Chloris DELALANDE – Gwenn JOLY – Jérôme MASCARELL – Charlie OFFERLIN,

- 1 000 € à Julia LECHEVRETEL pour une mobilité au Népal du 17 janvier au 17 avril 2014 ;

- de déroger au principe d'antériorité des décisions du Conseil Régional, pour les dossiers suivants :

- MJC de Flers pour l'envoi d'un SVE, Romain GAUBERT du 15/08/2013 au 14/02/2014,

- SENOIS pour l'envoi de 5 SVE :

- . Clara JOUET du 01/04/2013 au 31/07/2014,

- . Chloris DELALANDE du 01/09/2013 au 30/08/2014,

- . Gwenn JOLY du 17/04/2013 au 16/04/2014,

- . Jérôme MASCARELL du 01/05/2013 au 30/04/2014,

- . Charlie OFFERLIN du 01/07/2013 au 31/07/2014,

- Julia LECHEVRETEL pour une mobilité du 17 janvier au 17 avril 2014 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -02-72

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Normandie AéroEspace - Certification EN9100 et PRINADCAP 2011-2013 - prorogation</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Yanic SOUBIEN,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n°1 à la convention financière, joint en annexe, modifiant la date de fin de l'opération « Certification EN 9100 et PRI NADCAP » par Normandie AéroEspace, portant la fin d'exécution au 30 septembre 2014,

- tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 3 mars 2014
et de la réception en Préfecture le 3 mars 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-10035-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -02-73

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Extension du site Renault Trucks de Blainville sur Orne - Modification du plan de financement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Yanic SOUBIEN,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de valider le nouveau plan de financement de l'opération portée par la SAS Renault Trucks pour l'extension du site de Blainville sur Orne, comme suit :

DEPENSES HT (€)		RESSOURCES (€)	
Acquisitions immobilières	771 378,94 €	FEDER	2 000 000,00 €
Matériel-équipements	4 306 052,06 €	Région	1 354 947,34 €
		PAT	526 619,21 €
		Conseil Général du Calvados	647 302,78 €
		Caen La Mer	548 561,67 €
TOTAL	5 077 431,00 €		5 077 431,00 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 3 mars 2014
et de la réception en Préfecture le 3 mars 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-9964-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -02-74

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Centre Régional de Culture Ethnologique et Technique de Basse Normandie (CRECET) - avenant Informatisation et numérisation des données culturelles - phase 2</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Yanic SOUBIEN,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, Pascale CAUCHY ne prenant pas part au vote,

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n°1 à la convention de financement, joint en annexe, modifiant la date de fin de l'opération portée par le CRECET qui est ainsi prorogée de 3 mois, soit jusqu'au 31 mars 2014,

- tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 3 mars 2014
et de la réception en Préfecture le 3 mars 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-9941-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -02-75

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Avenant Syndicat Mixte des transports en commun de l'Agglomération Caennaise (VIACITES) - Mise en place d'une billettique NFC sur le réseau de transport en commun Twisto</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Yanic SOUBIEN,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de valider le nouveau plan de financement relatif au Syndicat Mixte des transports en commun de l'Agglomération Caennaise (VIACITES), pour l'opération de mise en place d'une billettique NFC sur le réseau de transport en commun Twisto comme suit, ainsi que de reporter la fin de l'opération au 31 décembre 2014 :

DEPENSES HT (€)		RESSOURCES (€)		
Informatique et système billettique (dont SFE)	2 393 237,00	Feder	525 694,55	16,67 %
Logiciels	359 773,00	Etat : AAP Villes Numériques	1 054 174,00	33,42 %
Maîtrise d'œuvre et gestion de projet	400 800,00	Autofinancement	1 573 941,45	49,91 %
TOTAL	3 153 810,00	TOTAL	3 153 810,00	100,00 %

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 1 à la convention financière, joint en annexe,

- tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 3 mars 2014
et de la réception en Préfecture le 3 mars 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-9722-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -02-76

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Association TELAP - Réseau Régional de Basse-Normandie de prise en charge des plaies à domicile par téléassistance (télémédecine)</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Yanic SOUBIEN,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• de valider le nouveau plan de financement relatif à l'association TELAP, pour l'opération « Réseau Régional de Basse-Normandie de prise en charge des plaies à domicile par téléassistance (télémédecine) » comme suit :

DEPENSES TTC (€)		RESSOURCES (€)		
Support technique annuel, hébergement du système e-learning	1 435,20	FEDER ASIP SANTE	130 146,00	31,48 %
Frais de personnel	330 173,97		283 339,17	68,52%
Autres dépenses (loyers, téléphones, déplacement, courrier, fournitures...)	81 876,00			
TOTAL	413 485,17	TOTAL	413 485,17	100,00 %

• d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 1 à la convention financière, joint en annexe,
- tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 3 mars 2014
et de la réception en Préfecture le 3 mars 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-9528-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -02-77

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>SA HLM LOGIPAYS - Réhabilitation de 19 logements BBC à Villers-Bocage</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Yanic SOUBIEN,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 1 610 904 € votée en 2014, un montant de 71 450,87 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;

- d'attribuer à la SA HLM LOGIPAYS, sur le chapitre 900 du budget 2014 de la Région, pour la réhabilitation de 19 logements sociaux BBC à Villers-Bocage, une subvention d'investissement d'un montant maximal de 71 450,87 €, sur une base éligible de 397 147,17 € HT avec un taux d'intervention maximal de 17,99 % ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 3 mars 2014
et de la réception en Préfecture le 3 mars 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-9531-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -02-78

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Commune du Teilleul - Installation d'une chaudière bois et d'un réseau de chaleur - réajustement du plan de financement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Yanic SOUBIEN,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de valider le nouveau plan de financement relatif à la Commune du Teilleul pour l'installation d'une chaudière bois et d'un réseau de chaleur comme suit :

DEPENSES HT (€)		RESSOURCES (€)		
génie civil	252 024,99	FEDER	164 025,00	25,18%
chaudière + réseau	399 273,84	Etat DGE	24 000,00	3,68%
		Région / ADEME	130 259,76	20,00%
		Département 50	72 494,54	11,13%
		Autofinancement	260 519,53	40,00%
TOTAL	651 298,83	TOTAL	651 298,83	100,00%

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 3 mars 2014
et de la réception en Préfecture le 3 mars 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-9353-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -02-79

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Maison de l'Emploi et de la Formation d'Alençon - Avenant modificatif Animateurs du covoiturage</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Yanic SOUBIEN,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de valider le nouveau plan de financement relatif à la MEFA, pour l'opération « animateurs du covoiturage » comme suit :

DEPENSES HT (€)		RESSOURCES (€)		
Frais de personnel	36 000,00	FEDER	18 000,00	40,00 %
Autres dépenses	9 000,00	Région	9 000,00	20,00 %
		ADEME	18 000,00	40,00 %
TOTAL	45 000,00		45 000,00	100,00 %

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n°2 à la convention financière joint e n annexe, modifiant la date de fin d'exécution de l'opération portée par la MEFA qui est ainsi prorogée de 6 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2014 ;

- tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 3 mars 2014
et de la réception en Préfecture le 3 mars 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-9525-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -02-80

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>L'Etape - Avenant modificatif animateurs du covoiturage</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Yanic SOUBIEN,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 2 à la convention financière joint e n annexe, modifiant la date de fin de l'opération portée par l'association L'ETAPE qui est ainsi prorogée de 6 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2014, joint en annexe,

- tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 3 mars 2014
et de la réception en Préfecture le 3 mars 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-10028-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14-02-81

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Demande de financement au titre de l'assistance technique FEADER - préparation des programmes européens pour la période 2014-2020 - modification du budget</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Yanic SOUBIEN,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,
Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,
Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de modifier la délibération n°CP 13-09-529 de la Commission Permanente du 27 septembre 2013, comme suit :

- d'approuver la demande de financement FEADER de 39 608,00 € relatifs à l'évaluation ex ante et à l'évaluation stratégique environnementale du programme de développement rural 2014-2020 en Basse-Normandie, correspondant au budget prévisionnel ci-dessous :

DEPENSES HT (€)		RESSOURCES (€)		
Prestations de services : évaluations (2 lots)	79 216,00	FEADER Autofinancement	39 608,00 39 608,00	50,0 % 50,0 %
TOTAL	79 216,00		79 216,00	100,0 %

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 3 mars 2014
et de la réception en Préfecture le 3 mars 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-10061-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -02-82

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Installation-Transmission et Emploi agricole - Fonctionnement et Investissement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Yanic SOUBIEN,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,
Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AE «P040-Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables » de 4 707 000 €, votée en 2014, un montant de 33 604 € au titre de l'opération « P040O007-Installation-transmission et emploi agricole » ;
- sur l'AP «P040-Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables » de 6 088 000 €, votée en 2014, un montant de 50 000 € au titre de l'opération « P040O007-Installation-transmission et emploi agricole »

- d'accepter les 5 contrats de transmission, présentés en annexe 1 jointe, ces dossiers faisant l'objet d'une convention avec la Région Basse-Normandie ;

- d'attribuer :

- sur le chapitre 939 du budget 2014 de la Région :

- un montant total de 5 604 €, sous la forme de subventions forfaitaires, aux 2 propriétaires et exploitants agricoles, conformément à la liste présentée en annexe 2 jointe, au titre de l'aide à la location des terres (ces aides étant versées sur présentation du bail signé avec le jeune locataire) ;

- 8 000 € aux Jeunes Agriculteurs de la Manche, pour l'organisation de l'édition 2014 du forum des métiers de l'agriculture de Saint-Lô, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 77 500 € TTC ;

- 20 000 € à l'association Terres de Liens Normandie, pour la réalisation de son programme d'actions 2014, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 165 486 € TTC ;

- sur le chapitre 909 du budget 2014 de la Région un montant de 50 000 € complémentaires à la SAS Financière LGF pour la prise en charge d'intérêts d'emprunts dans le cadre du projet d'acquisition de la Grande Ferme et du GFA La Prairie ;

- de déroger au principe d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour les dossiers d'aide présentés en annexe 2 jointe (aides liées à des contrats de transmission) ;

- d'approuver le lancement de l'appel à projets 2014 pour l'installation et la transmission agricole, joint en annexe 5 ;

- de modifier la délibération n°13-12-837 de la Commission permanente du 20 décembre 2013, relative à l'attribution d'une aide à Monsieur Hubert Achard de la Vente, pour la prise en charge, à hauteur de 50 % maximum, des intérêts d'emprunts des prêts nécessaires à l'acquisition de la Grande Ferme et du GFA La Prairie, comme suit :

- Montant éligible : 400 000 € au lieu de 300 000 €

- Montant de l'aide Région : 200 000 € au lieu de 150 000 €

- bénéficiaire de la subvention : SAS Financière LGF au lieu de Hubert Achard de la Vente ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention 2014-AGRI-4 avec les Jeunes Agriculteurs de la Manche, jointe en annexe 3 ;

- la convention 2014-AGRI-5 avec l'association Terre de Liens Normandie, jointe en annexe 4 ;
- l'avenant n°1 à la convention 2013-AGRI-246 avec la SAS Financière LGF, joint en annexe 6 ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 mars 2014
et de la réception en Préfecture le 7 mars 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-10514-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -02-83

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Réduction des Charges, Autonomie des Exploitations, Investissements Collectifs-Prairies - Fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Yanic SOUBIEN,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,
Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AE «P040 - Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables» de 4 707 000 €, votée en 2014, un montant de 12 729,47 €, pour l'opération «P040O010 - Réduction des charges, autonomie des exploitations, investissements collectifs-prairie» ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2014 de la Région, au titre de l'opération «P040O010 - Réduction des charges, autonomie des exploitations, investissements collectifs-prairie» les subventions suivantes ;

- 9 729,47 € à divers bénéficiaires pour les dossiers de chèque conseil agricole présentés en annexe 1 jointe ;
- 3 000 € à l'ADEAR de l'Orne, pour l'organisation de journées techniques et d'information 2014 sur les pratiques innovantes plus économes en intrants et le maïs sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 12800 € TTC;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les chèques conseil agricole :

- le versement de l'aide sera effectué sur présentation des factures certifiées acquittées ;
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention n°2014-AGRI-3 avec l'ADEAR de l'Orne, jointe en annexe 2 ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -02-84

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Réduction des charges, autonomie des exploitations, investissements collectifs prairie - Investissement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Yanic SOUBIEN,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,
Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,
Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, François DUFOUR ne prenant pas part au vote sur le

dossier relatif à la CUMA du Beuvron,

- d'approuver :

- l'appel à projets 2014 « Investissements collectifs CUMA pour une agriculture durable et innovante », présenté en annexe 1 jointe ;
- l'appel à projets 2014 « Aide aux aménagements des prairies pour favoriser l'accessibilité des animaux à de nouvelles parcelles », présenté en annexe 4 jointe ;
- l'appel à projets 2014 « Aide aux investissements des entreprises de travaux agricoles », présenté en annexe 5 jointe ;
- l'appel à projets 2014 « Aide aux investissements autonomie alimentaire », présenté en annexe 6 jointe ;

- d'annuler les montants de subventions Région et FEADER, conformément au tableau joint présenté en annexe 3 jointe, pour un montant total de 72 227,50 € (36 113,75 € Région / 36 113,75 € FEADER) ;

- d'autoriser l'ASP à annuler les attributions d'aide aux bénéficiaires conformément aux montants indiqués en annexe 3 jointe ;

- de modifier la délibération n°CP 13-06-404 de la Commission Permanente du 28 juin 2013 conformément à l'annexe 2 jointe ; l'aide de la Région de 20 000 € initialement attribuée à la CUMA est réduite à 18 550 € (9 275 € Région / 9 275 € FEADER) sur la base d'une dépense subventionnable de 74 200 € HT ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant 1 à la convention 121.13.D050.000040 avec la CUMA du Beuvron, joint en annexe 2 ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -02-85

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Filière Forêt-Bois - Fonctionnement</i> <i>Filières végétales - Fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Yanic SOUBIEN,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,
Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE «P040 - Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables» de 4 707 000 €, votée en 2014, un montant de 7 000 €, pour l'opération «P040O004 – Filière Forêt-Bois» ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2014 de la Région, au titre de l'opération « P040O004 – Filière Forêt-Bois » une subvention forfaitaire de 1 000 € à chacun des 7 bénéficiaires répertoriés dans l'annexe 1 jointe, pour la réalisation d'un plan simple de gestion forestière volontaire ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les dossiers des plans simples de gestion forestière présentés en annexe 1 jointe : les aides seront versées au vu de la notification d'agrément des plans simples de gestion transmise à la Région par le CRPF de Normandie ;
- de transférer la subvention de 1 000 € attribuée par délibération n°CP 13-11-729 du 15 novembre 2013 pour la réalisation d'un plan simple de gestion forestière de Bernard AUBRY (dont l'orthographe correcte est AUDRY) à l'indivision AUDRY ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - l'avenant n°1 à la convention 2012-AGRI-179 avec le Centre régional de la Propriété forestière de Normandie (CRPFN) joint en annexe 2 ;
 - l'avenant n°1 à la convention 2012-AGRI-181 avec le Centre régional de la Propriété forestière de Normandie (CRPFN) joint en annexe 3 ;
 - l'avenant n°1 à la convention 2012-AGRI-86 avec l' Association de Recherche appliquée à la transformation cidricole (ARAC) et l'Institut français des Productions cidricoles (IFPC) joint en annexe 4 ;
 - l'avenant n°1 à la convention 2013-AGRI-122 avec l'Interprofession des Appellations d'origine cidricole (IDAC) joint en annexe 5 ;
 - l'avenant n°1 à la convention 2012-AGRI-26 avec le SILEBAN joint en annexe 6 ;
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -02-86

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Filière Forêt-Bois - Investissement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Yanic SOUBIEN,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,
Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver les modalités des appels à projets 2014 :
 - aide au reboisement des peuplements forestiers pauvres, joint en annexe 1 ;
 - soutien à la desserte forestière, joint en annexe 2 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 mars 2014
et de la réception en Préfecture le 7 mars 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-10505-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-02-87

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Filière équine - Fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Yanic SOUBIEN,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,
Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

– de modifier la délibération n°CP 13-06-409 de la commission permanente du 28 juin 2013, relative à l'attribution d'une aide au Pôle de compétitivité Filière équine, dit Pôle Hippolia pour son programme d'actions 2013 comme suit :

- Montant éligible : 365 200 € HT au lieu de 400 500 € HT ;

– d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n°1 à la convention 2013-AGRI-125 avec le Pôle de Compétitivité Filière équine, dit Pôle Hippolia joint en annexe 1 ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 mars 2014
et de la réception en Préfecture le 7 mars 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-10394-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -02-88

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Soutien aux manifestations et animations locales de terroir agricoles et du secteur Ressources marines - Fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Yanic SOUBIEN,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,
Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de modifier la délibération n°CP 13-06-413 de la commission permanente du 28 juin 2013, la nature du projet porté par l'IRQUA Normandie ayant évolué comme suit :
 - présence d'une boutique itinérante de restauration normande *pendant les Jeux Equestres Mondiaux de 2014* ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - l'avenant n°1 à la convention 2013-AGRI-108 avec l'Irqua-Normandie joint en annexe 1 ;
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 mars 2014
et de la réception en Préfecture le 7 mars 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-10515-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -02-89

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Transformation des produits agricoles et de la mer - Investissement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Yanic SOUBIEN,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,
Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver :

- le lancement de l'appel à projets « Investissements agroalimentaires » 2014, figurant en annexe 2 jointe ;
- le lancement de l'appel à projets « Investissements Transformation à la ferme » 2014, figurant en annexe 3 jointe ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant 1 à la convention 2011-AGRI-230 avec la SARL CIDRERIE LE PERE MAHIEU, joint en annexe 1;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 mars 2014
et de la réception en Préfecture le 7 mars 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-10375-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -02-90

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Filières animales - Investissement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Yanic SOUBIEN,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,
Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver :

- le lancement du 1^{er} appel à projets 2014 « Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage (PMBE) » / « Plan de Performance Energétique (PPE) », figurant en annexe 1 jointe ;

- d'autoriser le Président à signer :

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 mars 2014
et de la réception en Préfecture le 7 mars 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-11323-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -02-91

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables (P240)
Titre	<i>Filière pêche en fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Yanic SOUBIEN,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,
Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,
Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AE « P240 - Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables » de 1 052 972 €, votée en 2014, un montant **33 908,48 €** au titre de l'opération « P240O002 Filière pêche»,
- sur l'AE « P240 - Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables » de 665 000 €, votée en 2008, un montant de **42 397,27 €** au titre de l'opération « P240O004 - Appui aux projets de la filière pêche » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 939 du budget de la Région, les subventions suivantes :

→ au titre de l'opération « P240O002 Filière pêche » :

- 4 325,00 € à l'Association Savoir faire et Découverte pour la réalisation du programme « Stages de découpe et de cuisine du poisson issu de la pêche locale », sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 18 150,00 € TTC,
- 12 980,75 € à Normandie Fraîcheur Mer, ventilé comme suit :
 - 8 838,00 € pour la réalisation du programme « Dispositif innovant de traçabilité et information aux consommateurs/flash-codes », sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 29 203,00 € TTC,
 - 4 142,75 € pour la réalisation du programme « Marketing/Noix et Coquilles Saint Jacques Label Rouge », sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 14 138,00 € TTC,
- 16 602,73 € supplémentaires au CRPMEM pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2013, portant la subvention de 15 000 € à 31 602,73 € sur la base d'une dépense éligible de 93 770,00 € TTC,

→ au titre de l'opération « P240O004 – Appui aux projets de la filière pêche » :

- 42 397,27 € supplémentaires au CRPMEM, pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2013, portant la subvention de 45 000 € à 87 397,27 € sur la base d'une dépense éligible de 234 246,00 € TTC ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention n°2014-PCM-08 avec l'association Sa voir faire et Découverte pour la réalisation du programme « Stages de découpe et de cuisine du poisson issu de la pêche locale » jointe en annexe 1,
- la convention n°2014-PCM-09 avec Normandie Fraîch eur Mer pour la réalisation du programme « Dispositif innovant de traçabilité et information aux consommateurs/flash-codes » jointe en annexe 2,
- la convention n°2014-PCM-10 avec Normandie Fraîch eur Mer pour la réalisation du programme « Enquête Stratégie Marketing/Noix et Coquilles Saint Jacques Label Rouge » jointe en annexe 3,
- l'avenant n°1 à la convention n°2012-PCM-11 avec le CRPMEM, joint en annexe 4,
- l'avenant n°1 à la convention n°2012-PCM-10 avec le CRPMEM, joint en annexe 5,

- l'avenant n°1 à la convention n°2013-PCM-45 avec le CRPME, joint en annexe 6,
- l'avenant n°1 à la convention n°2013-PCM-46 avec le CRPME, joint en annexe 7,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 28 février 2014
et de la réception en Préfecture le 28 février 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-10478-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -02-92

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables (P240)
Titre	<i>Etudes et recherche en fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Yanic SOUBIEN,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,
Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P240 - Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables » de 1 052 972 €, votée en 2014, un montant de **86 436,75 €** au titre de l'opération « P240O001 Etudes et recherche » ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2014 de la Région, les subventions suivantes, au titre de l'opération « P240O001 Etudes et recherche » :

► **40 314,25 € à l'Université de Caen ventilé comme suit :**

- **7 990,00 €** pour la réalisation du programme « **DYMORPLO** » sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 26396,35 € TTC ;
- **32 324,25 €** pour la réalisation du programme « **VIAPSE** » sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 100 579,68 € TTC ;

► **5 192,50 € au SMEL ventilé comme suit :**

- **1 794,00 €** pour la réalisation du programme « **DYMORPLO** » sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 17 921,55 € TTC ;
- **3 398,50 €** pour la réalisation du programme « **VIAPSE** » sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 27 583,38 € TTC ;

► **31 825,00 € au GIP LABEO ventilé comme suit :**

- **22 950,00 €** pour la réalisation du programme « **DYMORPLO** » sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 73 289,68 € TTC ;
- **8 875,00 €** pour la réalisation du programme « **VIAPSE** » sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 30 824,97 € TTC ;

► **7 755,00 € au CFPPA de Coutances** pour la réalisation du programme « **LIGNEE 2014** » sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 46 896,00 € TTC ;

► **1 350,00 € au LPMA** pour la réalisation du programme « **LIGNEE 2014** » sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 5 944,90 € TTC ;

- d'autoriser le Président à signer :
 - la convention n°2014-PCM-05 avec les trois parties (GIP LABEO ; université de Caen et le SMEL) pour la réalisation du programme de recherche « **DYMORPLO** » jointe en annexe 1 ;
 - la convention n°2014-PCM-06 avec les trois parties (GIP LABEO ; université de Caen et le SMEL) pour la réalisation du programme de recherche « **VIAPSE** » jointe en annexe 2 ;
 - la convention n°2014-PCM-07 avec deux partenaires (CFPPA de Coutances et LPMA) pour la réalisation du programme de recherche « **LIGNEE 2014** » jointe en annexe 3 ;
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -02-93

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Coordonner le CPRDFP et promouvoir les métiers et la VAE (P053)
Titre	<i>Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Joël BRUNEAU, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Vincent LOUVET), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à François DIGARD), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P053 - Coordonner le CPRDFP et promouvoir les métiers et la VAE » de 2 551 000 €, votée en 2014, un montant total de 99 058,03 € dont :

- 36 500,00 € au titre de l'opération « P053O001 – Cité des Métiers »,
- 55 000,00 € au titre de l'opération « P053O002 – Animation »,
- 408,03 € au titre de l'opération « P053O004 – Partenariat »,
- 7 150,00 € au titre de l'opération « P053O006 – VAE » ;

• d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2014 de la Région, les subventions suivantes :

* au titre de la Cité des Métiers :

- 1 500,00 € à l'association Meilleurs Apprentis de France,

* au titre de la VAE :

- 7 150,00 € aux bénéficiaires, conformément à l'annexe 1 jointe,

* au titre du partenariat avec les branches professionnelles :

- 408,03 € au CEREQ ;

• de verser, pour les sélections régionales des olympiades des métiers, et sur présentation des justificatifs, une indemnité forfaitaire de :

- 60,00 € aux candidats déplacés, plus 10,00 € si nuitée, par jour de concours,
- 70,00 € aux jurés par jour de concours ;

• d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant à la convention « Ambassadeurs, Métiers, Formations » joint en annexe 2,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -02-94

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner et équiper les apprentis (P050)
Titre	<i>Aides aux apprentis</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Joël BRUNEAU, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Vincent LOUVET), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à François DIGARD), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,
Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,
Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P050 - Accompagner et équiper les apprentis », de 3 720 000 €, votée en 2014, un montant total de 241 578,55 € dont :

- 39 168,82 € au titre de l'opération « P050O002 – Aide aux apprentis FSA »,
- 202 409,73 € au titre de l'opération « P050O006 – Public en difficulté » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2014 de la Région, les subventions suivantes :

- 39 168,82 € répartis conformément à l'annexe 1 jointe, au titre du Fonds social apprenti,
- 950 € à l'EPLFPA les Champs de Tracy au titre de l'aide aux publics en difficulté,
- 201 459,73 € à l'association ALFAH au titre de l'aide aux publics en difficulté ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 28 février 2014
et de la réception en Préfecture le 28 février 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-10366-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -02-95

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner le fonctionnement des CFA (P051)
Titre	<i>Accompagner le fonctionnement des CFA : deuxième avance 2014</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Joël BRUNEAU, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Vincent LOUVET), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à François DIGARD), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P051 - Accompagner le fonctionnement des CFA » de 32 916 797 €, votée pour 2014, un montant de 12 614 828,40 € au titre de l'opération « P051O001 – Aide au fonctionnement des CFA » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2013 de la Région, une deuxième avance pour le fonctionnement des CFA au titre de l'exercice 2014 pour un montant total de 12 614 828,40 € réparti conformément à l'annexe 1 jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 28 février 2014
et de la réception en Préfecture le 28 février 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-10367-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -02-96

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Participer aux investissements immobiliers dans les CFA (P054)
Titre	<i>Investissement immobilier</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Joël BRUNEAU, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Valérie NOUVEL, Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Vincent LOUVET), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à François DIGARD), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,
Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,
Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n°2 à la convention d'investissement modifiant les modalités de financement de la Région, pour garantir le versement effectif des 14 000 000 €, pour la construction du CFA du bâtiment de l'Orne, par l'Association Régionale BTP CFA Basse-Normandie, joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 3 mars 2014
et de la réception en Préfecture le 3 mars 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-10839-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -02-97

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emplois (P162)
Titre	<i>QUALIF - Programme Individuel Une Formation Un Emploi</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Vincent LOUVET), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à François DIGARD), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement P162 « Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emploi » de 79 002 796 € votée pour 2014 un montant total de 422 996,78 € ventilé comme suit :

- 72 912,00 € au titre de l'opération P162O002 « Qualif – Programme individuel »,

- 350 084,78 € au titre de l'opération P162O005 « Une Formation, Un Emploi » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2014 de la Région, les subventions suivantes :

- 72 912,00 € au titre de l'opération P162O002 « Qualif – Programme individuel », répartis conformément à l'annexe jointe n°1,

- 24 727,98 € au titre de l'opération P162O005 « Une Formation, Un Emploi » opérations individuelles réparties conformément à l'annexe jointe n°3,

- 321 756,80 € au titre de l'opération P162O005 « Une Formation, Un Emploi » opérations collectives réparties conformément à l'annexe jointe n°4,

- 3 600,00 € au titre de l'opération P162O005 « Une Formation, Un Emploi » à l'Association PROMOTION TRANSPORT ;

- de déroger à la règle selon laquelle l'aide doit être accordée préalablement à la date de début de formation, et d'autoriser l'entrée en formation entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide par la Commission Permanente ;

- de prendre en charge au titre de la rémunération des stagiaires, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations décrites en annexes jointes n°2 et n°5 jointes, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du Travail, par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14 -02-98

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emplois (P162)
Titre	<i>QUALIF - Programme Collectif</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FERET, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Sophie GAUGAIN, Dominique LEFRANCOIS, Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Vincent LOUVET), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à François DIGARD), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement P162 « Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emploi » de 79 152 796 € votée pour 2014 un montant total de 90 000 € au titre de l'opération P162O004 « Qualif » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2014 de la Région, un montant de 90 000 € à l'ACTEA ;

- de prendre en charge au titre de la rémunération des stagiaires la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations décrites en annexe jointe n°1, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du Travail, par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP).

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 28 février 2014
et de la réception en Préfecture le 28 février 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-10517-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -02-99

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Développer les compétences et accompagner les transitions professionnelles (P160)
Titre	<i>Formation des actifs</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Dominique LEFRANCOIS, Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Vincent LOUVET), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à François DIGARD), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,
Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,
Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P160 Développer les compétences et accompagner les transitions professionnelles » de 2 618 000 € votée pour 2014 un montant total de 261 159,68 € ventilé comme suit :

- 21 532,43 € au titre de l'opération « P160O003 Formation des emplois tremplins, des contrats aidés et des emplois d'avenir »,

- 239 627,25 € au titre de l'opération « P160O004 Formation des actifs » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2014 de la Région, les subventions suivantes :

- 21 532,43 € au titre de l'opération « P160O003 Formation des emplois tremplins, des contrats aidés et des emplois d'avenir » répartis conformément aux annexes jointes n°1, 2 et 3,

- au titre de l'opération « P160O004 Formation des actifs » :

- . 18 430 € à l'Agefos Pme,
- . 4 612,25 € à Lisi Automotive Nomel,
- . 40 000 € à la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie,
- . 13 000 € à l'Association BGE,
- . 111 610 € au Comité de Formation Agricole et Rurale du Calvados,
- . 51 975 € à l'AFPA Basse-Normandie ;

- de prendre en charge au titre de la rémunération des stagiaires la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 4 dans les conditions prévues aux articles L 6341-1 et suivants du code du travail, par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiements (ASP) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -02-100

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Orienter et garantir un socle de compétences générales (P164)
Titre	<i>Programme de Formation Générale et Espaces Locaux d'Activités Novatrices</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Dominique LEFRANCOIS, Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Vincent LOUVET), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à François DIGARD), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement P164 « Orienter et garantir un socle de compétences générales » de 7 390 000 € votée pour 2014, un montant total de 1 093 451,20 € ventilé comme suit :

- 688 451,20 € au titre de l'opération P164O001 « ELAN's »,
- 405 000 € au titre de l'opération P 164O004 « Programme de Formation Générale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2014 de la Région :

- un montant total de 405 000 € au titre de la Formation Générale à l'Association de Gestion du CNAM Basse-Normandie,

- un montant total de 688 451,20 € au titre des ELAN's, réparti conformément à l'annexe n°1 jointe ;

- de prendre en charge au titre de la rémunération des stagiaires, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations décrites en annexe n°2 jointe, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du Travail, par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14-02-101

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Garantir les conditions de la formation (P163)
Titre	<i>Forum régional Explor'emploi Explor'formation - 13 février 2014</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Dominique LEFRANCOIS, Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Vincent LOUVET), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à François DIGARD), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,
Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,
Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P163 Garantir les conditions de la formation » de 2 608 000 € votée pour 2014, un montant total de 32 000 € au titre de l'opération « P163O001 Moderniser les outils » ;

- d'imputer sur les crédits du chapitre 931 la somme prévisionnelle totale de 32 000 € ;

- de prendre en charge pour la société Précom, une prestation d'un montant maximum de 26 500 € TTC ;

- de prendre en charge dans la limite de 5 500 € les frais liés à la valorisation de l'intervention du Fonds social européen dans le cadre du Forum et pour la Fête de l'Europe, en ce qui concerne la logistique du forum, les frais de mission des intervenants et la réalisation d'actions et de supports de communication ;

- d'autoriser :

- la prise en charge des coûts relatifs à la valorisation de l'Europe par le Fonds social européen après sollicitation des services de l'Etat dans le cadre du Programme opérationnel FSE 2007-2013,

- le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 3 mars 2014
et de la réception en Préfecture le 3 mars 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-9725-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14-02-102

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Favoriser l'aide à l'emploi dans le milieu associatif (P161)
Titre	<i>Aide à l'emploi et à la pérennisation des Emplois Tremplins</i> <i>Aide à l'emploi des emplois d'avenir</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Dominique LEFRANCOIS, Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Vincent LOUVET), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à François DIGARD), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P161 Favoriser l'aide à l'emploi dans le milieu associatif » de 1 006 950 € votée pour 2014, un montant total de 70 300 € réparti comme suit :

- 10 000 € au titre de l'opération « P161O001 Aide à l'emploi et à la pérennisation »,
- 60 300 € au titre de l'opération « P161O002 Accompagner les emplois d'avenir » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget 2014 de la Région :

- un montant total de subventions de 10 000 € au titre de l'opération « P161O001 Aide à l'emploi et à la pérennisation » réparti conformément à l'annexe n°1 jointe,

- un montant total de subventions de 60 300 € au titre de l'opération « P161O002 Accompagner les emplois d'avenir » réparti conformément à l'annexe n°2 jointe ;

- de déroger à la règle selon laquelle l'aide doit être accordée préalablement à la date de début du programme aidé, pour les associations qui ont signé le contrat de travail du salarié, entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide par la Commission Permanente ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14-02-103

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emplois (P162)
Titre	<i>Marchés publics de formation</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Dominique LEFRANCOIS, Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Vincent LOUVET), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à François DIGARD), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,
Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,
Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P162 Former pour qualifier – diplômer les demandeurs d'emploi » de 79 002 796 € votée pour 2014, un montant total de 5 249 € au titre de l'opération « P162O004 Qualif » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 28 février 2014
et de la réception en Préfecture le 28 février 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-10100-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-02-104

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner les projets des entreprises (P300)
Titre	<i>Aides aux entreprises</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Dominique LEFRANCOIS, Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Vincent LOUVET), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à François DIGARD), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,
Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AP « P300 – Accompagner les projets des entreprises » de 10 200 000 € votée en 2014, les montants suivants :

- . 24 000 € au titre de l'opération P300O007 PRCE,
- . 373 000 € au titre de l'opération P300O001 ARE,

- sur l'AE « P300 – Accompagner les projets des entreprises » de 1 265 000 € votée en 2014 un montant de 356 125 € au titre de l'opération P300O006 opérations export ;

- d'attribuer :

- * sur le chapitre 909 du budget 2014 de la Région,

- une subvention pour un montant total de 24 000 € au titre de la PRCE, conformément à l'annexe 1,

- des prêts à taux zéro pour un montant total de 373 000 € au titre de l'ARE, conformément à l'annexe 2,

- * sur le chapitre 939 du budget 2014 de la Région, au titre des opérations export :

- 330 000 € en subvention à UBIFRANCE,

- 26 125 € en subvention à CCI INTERNATIONAL NORMANDIE, pour deux missions collectives présentées en annexe 3 ;

- de vous prononcer favorablement :

- au titre du fonds de garantie Basse-Normandie, sur l'octroi de la garantie sollicitée sur les prêts des entreprises répertoriées en annexe 4,

- au titre du Prêt Participatif de Développement à l'International octroyé aux entreprises répertoriées en annexe 5 ;

- de prévoir les clauses de versement suivantes pour la subvention en faveur d'UBIFRANCE :

- un acompte de 40 % de la subvention sur présentation de la délibération exécutoire,
- un versement intermédiaire de 30 % sur présentation, à compter de juin 2014, d'un bilan intermédiaire des prestations réalisées,
- le solde sur présentation du bilan de l'opération et des justificatifs des dépenses engagées ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les autres actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 28 février 2014
et de la réception en Préfecture le 28 février 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-10057-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14 -02-105

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner les projets des entreprises (P300)
Titre	<i>Club Chine 2014</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, François DIGARD, François DUFOUR, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Sylvie ERRARD, Dominique LEFRANCOIS, Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Vincent LOUVET), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à François DIGARD), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,
Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,
Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P300 – Accompagner les projets des entreprises » de 1 265 000 € votée en 2014, un montant de 55 000 € au titre de l'opération P300O006 opérations export ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2014 de la Région, une subvention de 55 000 € au Club Chine, pour ses actions 2014 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le Club Chine, la convention d'objectifs triennale, jointe en annexe,

- tous les autres actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 28 février 2014
et de la réception en Préfecture le 28 février 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-11103-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14-02-106

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner les projets des entreprises (P300)
Titre	<i>SEM IMAGINE</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Dominique LEFRANCOIS, Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Vincent LOUVET), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à François DIGARD), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,
Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,
Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver les documents techniques et légaux de montage de la SEM qui vous sont présentés, les engagements qui y figurent et leur signature, soit :

- . Statuts de la SEM,
- . Pactes d'actionnaires,
- . Convention d'avance en compte courant d'actionnaires,
- . PV de la réunion du conseil administratif de constitution de la SEM,

- de confirmer le versement de l'avance en compte courant d'actionnaire d'un million d'euros sur la base des délibérations du conseil d'administration de la SEM Imagine réuni ce 21 février matin (dont le PV est annexé à ce rapport) et du rapport relatif aux modalités de cette avance en compte-courant établi par un des représentants du Conseil Régional au conseil d'administration de la SEM Imagine ;
- de confirmer le versement de deux millions d'euros en souscription au capital de la SEM Imagine ainsi constituée ;
- d'autoriser le Président et les représentants désignés de la collectivité à signer tous les autres actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions, dans le cadre de la constitution de la SEM, au nom et pour le compte de celle-ci.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 21 février 2014
et de la réception en Préfecture le 21 février 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-11064-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14-02-107

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner les stratégies de développement économique du territoire (P301)
Titre	<i>Stratégie Régionale de Dynamisation de l'Entrepreneuriat et Stratégie Régionale d'Intelligence Economique : Soutien en faveur de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Région Basse-Normandie dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Régional de Développement de l'Artisanat II (PRDA) - Année 2014</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Dominique LEFRANCOIS, Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Vincent LOUVET), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à François DIGARD), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,
Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P301 - Accompagner les stratégies de développement économique du territoire » de 2 227 496 € votée en 2014, les montants suivants :

- 15 000 € au titre de l'opération P301O009 Plan d'actions création/reprise/transmission d'entreprises,

- 700 000 € au titre de l'opération P301O008 Partenariat/Actions,

- 300 000 € au titre de l'opération P301O013 Intelligence économique ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2014 de la Région, les montants suivants :

- 700 000 € en subvention à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Région Basse-Normandie au titre de l'animation régionale 2014 du réseau des métiers,

- 300 000 € en subvention à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Région Basse-Normandie au titre du Schéma Régional de l'Intelligence Economique (Axe 6 du PRDA) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les autres actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 28 février 2014
et de la réception en Préfecture le 28 février 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-10278-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14-02-108

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Développer l'économie sociale et solidaire (P302)
Titre	<i>Renforcer l'outil Finance solidaire / Professionnaliser la chaîne de valeurs de l'ESS / Rendre l'action Région pour l'ESS plus lisible</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Dominique LEFRANCOIS, Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Vincent LOUVET), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à François DIGARD), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,
Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,
Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, Sylvie ERRARD ne prenant pas part au vote sur le dossier relatif à la SARL SCOP CRESCENDO,

- d'affecter :

- sur l'AE « P302 – Développer l'Economie sociale et solidaire » de 950 000 €, votée en 2014, les montants suivants :

- . **4 700 €** au titre de l'opération P302O002 « Professionnaliser la chaîne de valeurs de l'ESS »,

- . **35 000 €** au titre de l'opération P302O003 « Renouveler le partenariat ESS »,

- sur l'AP « P302 – Développer l'Economie sociale et solidaire » de 375 000 €, votée en 2014, un montant de 66 904 € au titre de l'opération P302O002 « Professionnaliser la chaîne de valeurs de l'ESS »,

- sur l'AP « P300 – Accompagner les projets des entreprises » de 10 200 000 € votée en 2014, un montant de 25 000 € au titre de l'opération P300O003 « de minimis » ;

- de modifier par voie d'avenant la convention financière 2013 entre la Région et l'association Basse-Normandie Active, votée par délibération n°13-05-309 de la Commission Permanente du 17 mai 2013, afin que la proratisation éventuelle, sur la part variable de la subvention annuelle, soit calculée une seule fois, à l'issue de la période de la convention pluriannuelle d'objectifs 2013-2015, pour l'ensemble de cette période ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2014 de la Région, une subvention maximale de **4 700 €**, correspondant aux deux tiers du montant prévisionnel éligible de l'opération, à l'association Normandie Equitable, au titre de l'aide au suivi post-crétation dans le cadre du règlement des « Aides au porteur de projet d'économie sociale et solidaire » voté le 27 juin 2013 ;

- d'acter les caractéristiques suivantes de l'opération :

- dans le cas où le montant de la dépense réelle serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle subventionnable, la participation de la Région sera réduite au prorata. Dans cette hypothèse, un titre de recettes sera émis à l'encontre du bénéficiaire, sauf lorsque le solde restant dû permet de couvrir la réduction de subvention,

- le calendrier prévisionnel de l'opération correspond à un démarrage au 11 décembre 2013 et à une fin de réalisation au 30 septembre 2014,

- les modalités d'exécution et de versement et clauses particulières de reversement :

- de déroger à la règle selon laquelle la décision régionale doit être antérieure au démarrage de l'opération et de considérer le démarrage du suivi post-crétation au 11 décembre 2013,

- d'autoriser, sur la base des justificatifs réglementaires, le versement d'un acompte correspondant au pourcentage de réalisation, à la date de la demande, de l'opération prévisionnelle éligible ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du budget 2014 de la Région, au titre de l'aide à l'investissement matériel dans le cadre du règlement des « Aides au porteur de projet d'économie sociale et solidaire » voté le 27 juin 2013, les subventions maximales suivantes :

- **13 996 €** correspondant à 52 % du montant prévisionnel éligible de l'opération, à l'association VIT'ACTIF,

- **13 091 €** correspondant à 57 % du montant prévisionnel éligible de l'opération, à

l'association ATELIER DE MECANIQUE SOLIDAIRE 14 (A.M.S. 14),

- **18 232 €** correspondant à 55 % du montant prévisionnel éligible de l'opération, et un prêt à taux zéro de **4 143 €** à la SARL-SCOP CRESCENDO,

- **7 472 €** correspondant à 52 % du montant prévisionnel éligible de l'opération, à l'association Aux F.R.I.N.G.U.E.S (ATELIER DE FORMATION, REINSERTION, INTEGRATION, NECESSAIRES, GARANTIES UTILES, A L'EMPLOI SOCIAL),

- **7 970 €** correspondant à 52 % du montant prévisionnel éligible de l'opération, à l'ASSOCIATION INSERTION POUR LE PAYS D'AUGE ET D'ARGENTAN (AIPAA),

- **2 000 €** complémentaire à la SCOPARL SPOT conformément aux engagements indiqués dans le rapport présenté lors de la Commission Permanente du 15 novembre 2013 ;

- d'acter les caractéristiques suivantes de l'opération :

- dans le cas où le montant de la dépense réelle serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle subventionnable, la participation de la Région sera réduite au prorata. Dans cette hypothèse, un titre de recettes sera émis à l'encontre du bénéficiaire, sauf lorsque le solde restant dû permet de couvrir la réduction de subvention,

- le calendrier prévisionnel de l'opération correspond à un démarrage au :

→ mois de mars 2014 pour l'association VIT'ACTIF

→ 1er février 2014 pour l'association A.M.S. 14

→ 13 décembre 2013 pour la SARL-SCOP CRESCENDO

→ 1er février 2014 pour l'association Aux F.R.I.N.G.U.E.S

→ 20 décembre 2013 pour l'association AIPAA,

- les modalités d'exécution et de versement et clauses particulières de reversement :

→ de déroger à la règle selon laquelle la décision régionale doit être antérieure au démarrage de l'opération et de considérer le démarrage de l'investissement au 1^{er} février 2014 pour le projet de l'association A.M.S. 14, au 13 décembre 2013 pour la SARL-SCOP CRESCENDO, au 1^{er} février 2014 pour l'association Aux F.R.I.N.G.U.E.S, et au 20 décembre 2013 pour l'association AIPAA,

→ de prévoir le remboursement du prêt de 4 143 € en 2 échéances aux dates suivantes : 15 mai 2015 pour 2 073 € et 15 mai 2016 pour 2 070 €,

→ de conditionner le versement de la subvention à la confirmation d'une stratégie cohérente visant à recentrer l'activité de VIT'ACTIF (pas de jardin supplémentaire),

→ d'autoriser le versement d'un acompte à hauteur minimale de 33 %, sur demande expresse du bénéficiaire et de l'autoriser à titre dérogatoire sur la base de factures pro forma correspondant au moins à 33 % de réalisation du programme d'investissement prévisionnel éligible,

→ d'autoriser le versement de la subvention complémentaire de 2 000 € en faveur la SCOPARL SPOT dès notification ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du budget 2014 de la Région, au titre de minimis, un **prêt à taux zéro de 25 000 €** à l'association « Les Jardins d'Arlette » ;

- d'acter les caractéristiques suivantes de l'opération :

- le calendrier prévisionnel de l'opération correspond à l'année budgétaire 2013,

- les modalités d'exécution et de versement et clauses particulières de reversement :

→ de déroger à la règle selon laquelle la décision régionale doit être antérieure au démarrage de l'opération et de considérer le démarrage de l'investissement au 1er janvier 2013,

- de prévoir le remboursement du prêt de 25 000 € en 3 échéances aux dates suivantes :
15 mai 2016 pour 8 500 €, 15 mai 2017 pour 8 500 € et 15 mai 2018 pour 8 000 €,
- de demander un reporting trimestriel sur le budget annuel et la mise en œuvre des mesures de redressement indiquées par l'association ;

• d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2014 de la Région, au titre de l'action de sensibilisation des jeunes à l'économie sociale et solidaire, les subventions forfaitaires suivantes :

- **17 500 €** à l'Association Régionale pour le Développement de l'Economie Solidaire (ARDES),
- **17 500 €** à la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire de Basse-Normandie (CRESS),

• d'acter les caractéristiques suivantes de l'opération :

- le calendrier prévisionnel de l'opération correspond à un démarrage au 1^{er} juillet 2013 et à une fin de réalisation au 30 juin 2014,

- les modalités d'exécution et de versement et clauses particulières de reversement :

- de déroger à la règle selon laquelle la décision régionale doit être antérieure au démarrage de l'opération et de considérer le démarrage de l'expérimentation au 1^{er} juillet 2013,
- d'autoriser le versement de la subvention à la notification, et de demander la transmission d'un rapport d'activité (pour l'opération concernée) et d'un bilan financier d'opération au plus tard le 1^{er} septembre 2014 ;

• d'accorder un délai d'un mois au bénéficiaire à compter de l'envoi du projet de convention pour le retour de celle-ci dûment signée, faute de quoi l'aide accordée sera annulée de plein droit ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14-02-109

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Soutenir les grands projets de recherche (P282)
Titre	<i>Budget de l'association Archade</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Dominique LEFRANCOIS, Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Vincent LOUVET), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à François DIGARD), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,
Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,
Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P282 – Soutenir les grands projets de recherche » de 400 000 € votée en 2014, un montant de 132 200 € au titre de l'opération « P282O001-ARCHADE » ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2014 de la Région, une subvention de 132 200 € à l'association ARCHADE, pour le développement de la recherche pour son programme d'actions 2014 ;
- de déroger au principe d'antériorité de décision de la Région pour la prise en compte des dépenses de l'association ARCHADE, au 1^{er} janvier 2014 ;
- d'accorder un délai d'un mois au bénéficiaire à compter de l'envoi du projet de convention pour le retour de celle-ci dûment signée, faute de quoi l'aide accordée sera annulée de plein droit ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 3 mars 2014
et de la réception en Préfecture le 3 mars 2014.
Identifiant : 014-231400011-20140221-10105-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14-02-110

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Soutenir la recherche publique (P280)
Titre	<i>Retour de jeunes chercheurs Diffusion de la culture scientifique</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Dominique LEFRANCOIS, Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Vincent LOUVET), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à François DIGARD), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,
Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,
Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AE « P280 – Soutenir la recherche publique » de 4 243 824 € votée en 2014, les montants suivants :

- . 493 887 € au titre de l'opération « P280O025 – Retour de jeunes chercheurs »,
. 2 721,20 € au titre de l'opération « P280O024 – Diffusion de la culture scientifique »,

- sur l'AP « P280 – Soutenir la recherche publique » de 1 120 000 € votée en 2014, un montant de 60 000 € au titre de l'opération « P280O025 – Retour de jeunes chercheurs » ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

- * sur le chapitre 939 du budget de la Région,

- 493 887 € aux organismes figurant en annexe 1, pour le financement du retour de jeunes chercheurs,

- 2 721,20 € aux établissements figurant sur le tableau en annexe 2, pour le remboursement des dépenses de déplacement des lycéens sur les manifestations de culture scientifique,

- * sur le chapitre 909 du budget de la Région,

- 60 000 € aux organismes figurant en annexe 1, pour le financement du retour de jeunes chercheurs ;

- de déroger au principe d'antériorité pour les dépenses relatives au déplacement des lycéens en prenant en compte la date du 8 octobre 2013 pour les premières factures ;

- d'effectuer le remboursement sur présentation de factures et au vu de la délibération aux établissements figurant sur l'annexe 2 ;

- d'accorder un délai d'un mois au bénéficiaire à compter de l'envoi du projet de convention pour le retour de celle-ci dûment signée, faute de quoi l'aide accordée sera annulée de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14-02-111

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Valoriser la recherche et l'innovation dans les entreprises (P281)
Titre	<i>Soutien aux projets collaboratifs d'innovation Soutien à la gouvernance des filières</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Dominique LEFRANCOIS, Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Vincent LOUVET), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à François DIGARD), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,
Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,
Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P281 – Valorisation de la recherche et l'innovation dans les entreprises » de 6 111 000 €, votée en 2014, les montants suivants :

- 197 856 € au titre de l'opération « P281O007 – Soutien aux projets collaboratifs d'innovation »,

- 64 800 € au titre de l'opération « P281O002 – Soutien à la gouvernance des filières» ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2014 de la Région, les subventions suivantes :

- 37 000 € au centre technique ACTALIA Sécurité des Aliments, pour sa participation au projet Bacteriofrom, conformément à l'annexe 1 jointe,

- 5 781 € à l'INRA Le Rheu, pour sa participation au projet Bacteriofrom, conformément à l'annexe 1 jointe,

- 155 075 € à la société NXP, pour sa participation au projet First-Mfp, conformément à l'annexe 1 jointe,

- 20 000 € à l'association Filière Nautique Normande, au titre de son plan d'actions 2014,

- 44 800 € à l'association Fédération des Clubs Logistiques de Basse-Normandie, au titre de son plan d'actions 2014 ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour la prise en compte des dépenses liées aux projets d'innovation présentés en annexe 1, aux dates retenues dans les tableaux, et celles liées aux programmes d'actions 2014 de la Filière Nautique Normande et de la Fédération des Clubs Logistiques de Basse-Normandie ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 14-02-112

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs touristiques (P350)
Titre	<i>Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs du tourisme</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Marine LEMASSON, Vincent LOUVET, Elise LOWY, Florence MAZIER, Pierre MOURARET, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Dominique LEFRANCOIS, Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Raphaël CHAUVOIS (pouvoir à Vincent LOUVET), Anne-Marie COUSIN (pouvoir à François DIGARD), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Jean-Karl DESCHAMPS (pouvoir à Laurent BEAUVAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,
Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

• d'affecter :

- sur l'AP « P350 - Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs du tourisme » de 2 584 054 €, votée en 2014, un montant de 101 355,60 € au titre de l'opération « P350O011 – Développement des filières »,

- sur l'AE « P350 - Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs du tourisme » de 2 354 409 €, votée en 2014, un montant de 742 537,80 € répartis comme suit :

- . 9 962,80 € au titre de l'opération « P350O10 – Renforcement de l'Ingénierie »,
- . 404 000 € au titre de l'opération « P350O009 – Professionnalisation »,
- . 78 500 € au titre de l'opération « P350O011 – Développement des filières »,
- . 250 075 € au titre de l'opération « P350O006 – 70^{ème} Anniversaire du Débarquement et de la Bataille de Normandie »,

- sur l'AE « P160 - Développer les compétences et accompagner les transitions professionnelles » de 2 602 602 € votée en 2014, un montant de 66 000 € au titre de l'opération P160O004 « Formation des actifs et ingénierie » ;

• d'attribuer les subventions suivantes :

* sur le chapitre 909 du budget 2014 de la Région,

- 41 976,40 € au titre de Tourisme et Handicap, conformément à l'annexe 3,
- 16 442,10 € au titre du Tourisme autour du cheval, conformément à l'annexe 5,
- 1 937,10 € au titre des Véloroutes Voies Vertes, conformément à l'annexe 6,
- 31 000 € au titre du Tourisme de Découverte d'Entreprise conformément à l'annexe 7,
- 10 000 € à l'ACCBA - Association Cloche de la paix et de la liberté pour la cathédrale de Bayeux pour la réalisation d'une cloche dans le cadre du 70^e Anniversaire du Débarquement et de la Bataille de Normandie, sur la base d'une dépense éligible de 80 000 € HT,

* sur le chapitre 939 du budget 2014 de la Région,

- 6 148,80 € au titre du FACIT, conformément à l'annexe 1,
- 1 000 € à l'IUT de Caen, pour la mise en œuvre de 2 projets tutorés de la Licence Professionnelle « gestion et mise en valeur de sites touristiques et culturels » . Cette subvention est forfaitaire (annexe 2),
- 2 814 € au GIE ATOUT France, au titre de la cotisation 2014. Cette subvention est forfaitaire ;
- 56 000 € à la Fédération Régionale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative de Normandie, pour la réalisation de son programme d'actions 2014, sur la base d'une dépense éligible de 139 100 €,
- 85 000 € à la Fédération Régionale des Pays d'Accueil Touristique, pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2014, sur la base d'une dépense éligible de 245 000 €,
- 30 000 € à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, pour la mise en œuvre du programme 2014 du réseau Bienvenue à la Ferme, sur la base d'une dépense éligible de 139 540 €,
- 100 000 € au Comité de Liaison InterConsulaire de Normandie, pour la mise en œuvre du programme de professionnalisation des acteurs du tourisme 2014, sur la base d'une dépense éligible de 198 000 €,
- 133 000 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Basse-Normandie, pour la mise en œuvre du programme Normandie Qualité Tourisme 2014, sur la base d'une dépense éligible de 390 100 €,

- 10 000 € au Comité départemental du tourisme -Agence Touristique des Deux Sèvres-, pour l'animation de la Véloroute nationale 43, sur la base d'une dépense éligible de 85 000 €,
- 30 000 € à l'association Abbayes Normandes-Route Historique, pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2014, sur la base d'une dépense éligible de 117 660 €,
- 10 000 € à l'UNAT de Basse-Normandie, pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2014, sur la base d'une dépense éligible de 19 400 €,
- 18 000 € à la SAEM Gestion du CID de Deauville, pour la réalisation du 2^{ème} Forum Tourisme et Numérique en 2014. Cette subvention est forfaitaire,
- 250 075 € au titre du 70^e Anniversaire du Débarquement et de la Bataille de Normandie, conformément à l'annexe 8,

*sur le chapitre 931 du budget 2014 de la Région

- 66 000 € au Comité de Liaison InterConsulaire de Normandie, pour la mise en œuvre du programme 2014 de professionnalisation des acteurs du tourisme, sur la base d'une dépense éligible de 226 618 € ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région, afin de prendre en compte les dépenses à compter du :

- 10/09/2013 pour l'IUT de CAEN,
- 26/09/2013 pour la SARL ECBH,
- 15/10/2013 pour Gérard LEGOUPIL,
- 24/10/2013 pour la SARL Parc Zoologique de Champrepus,
- 15/11/2013 pour la SARL Territoires Chocolats,
- 10/12/2013 pour Karine et Ludovic HAMEL,
- 12/12/2013 pour la Ferme du Loterot,
- 17/12/2013 pour Johan KELLER,
- 18/12/2013 pour l'EARL de la Poudrière et la SARL du terroir,
- 23/12/2013 pour M. et Mme HUET,
- 01/01/2014 pour la FROTSI, la FRPAT, la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, le CLIC de Normandie, la CCIR de Normandie, le GIE Atout France, l'Association Abbayes Normandes - Route historique ; l'Agence Touristique des Deux Sèvres, l'UNAT de Basse-Normandie et pour les dossiers liés aux 70^e Anniversaire du Débarquement et de la Bataille de Normandie présentés en annexe 8,
- 01/01/2014 pour l'ACCBA - Association Cloche de la paix et de la liberté pour la Cathédrale de Bayeux, la commune de Troisgots, et la SCI Laine Buffet ;

- d'autoriser le Président à prendre en charge pour les personnes extérieures à la Région sollicitées pour intervenir dans le cadre de l'atelier animé par la Région, à l'occasion du 2^{ème} Forum Tourisme et Numérique de Deauville les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration directement liés à leur intervention lors de cet événement", et à signer tous les actes utiles.

Les remboursements interviendront sur présentation :

- des factures d'hébergement et de restauration acquittées,
- d'une copie de la carte grise du véhicule ; ou du billet de train composté,
- d'un RIB ;

- d'autoriser le Président à prendre en charge à compter du 1^{er} janvier 2014, les frais des évaluateurs Tourisme & Handicap ci-après concernant les frais de déplacements selon le barème fiscal et de restauration aux frais réels :

- l'Association des Devenus Sourds et Malentendants de la Manche,
- l'Association des Paralysés de France du Calvados,
- l'Association des Paralysés de France de l'Orne,
- M. Eric Gourier,
- M. Jérôme Foret,
- M. Guy Eugène,

- Mme Najoua Abt,
- M. Daniel Hérisson,

Les remboursements interviendront sur présentation :

- d'un ordre de mission établi par la Région Basse-Normandie ou l'État,
- des factures de restauration acquittées,
- d'une copie de la carte grise du véhicule,
- d'un RIB.

- d'autoriser le Président à prendre en charge les factures liées à la réalisation d'un stand à l'occasion du Longines Hong-Kong Masters dans la limite de 10 000 € ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les dossiers d'investissement ainsi que les modalités de remboursement :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées visé, selon le cas, par le Comptable, le Trésorier Payeur, le Maire ou le Président,
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- de prévoir les modalités de versement des subventions accordées dans le cadre du 70^{ème} Anniversaire selon les conditions prévues dans la convention modèle, jointe en annexe 9 ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'IUT de Caen, la convention de partenariat, jointe en annexe 2,

- avec l'Union Nationale des Associations de Tourisme (UNAT), la convention pluriannuelle de partenariat pour la mise en œuvre d'une politique régionale en faveur du Tourisme Associatif à vocation Sociale et Solidaire en Basse-Normandie (2014-2016), jointe en annexe 4,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 14-02-112

Commission	Hors commission
Programme	Service des Assemblées (SDA)
Titre	<i>Procès-verbal de la Commission Permanente du 20 décembre 2013</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Réunie le vendredi 21 février 2014, à partir de 14h30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Yanic SOUBIEN,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Pascale CAUCHY, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE,

Sont excusés :

Philippe AUGIER, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sophie GAUGAIN, Marie-Jeanne GOBERT, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Pierre MOURARET, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Jean-Louis VALENTIN, Laurent BEAUVAIS (pouvoir à Gaëlle PIOLINE), Joël BRUNEAU (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,
Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

ADOpte, à l'unanimité des voix,

Je vous invite à me faire part de vos observations sur la rédaction du procès-verbal de la Commission Permanente du 20 décembre 2013, joint en annexe et de m'en donner acte.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le
et de la réception en Préfecture le .
Identifiant :